

# ATELIER DE RECHERCHE ET D'OBSERVATION

La prison et ses représentations artistiques :  
quelles organisations pour quelles contraintes ?

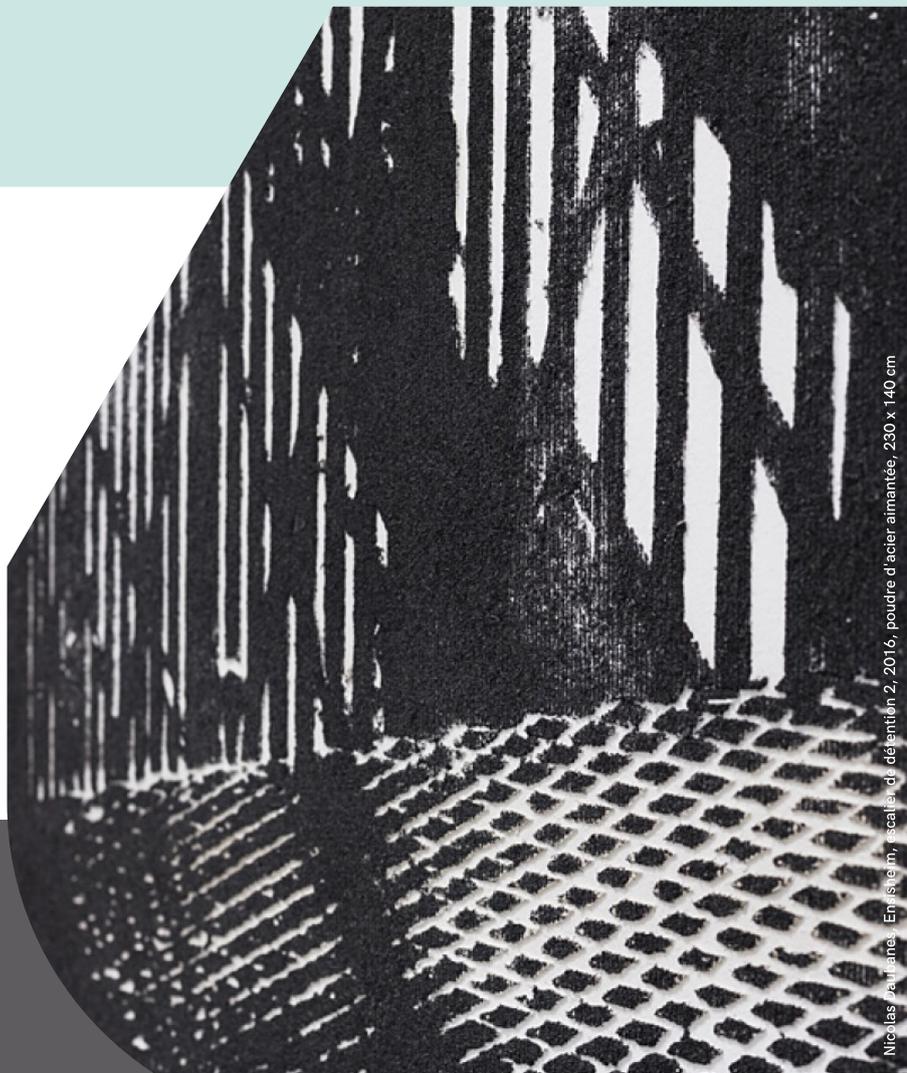
## MENÉ PAR

Solène Desurmont  
Oscar Mijangos  
Theresa Piening  
Clara Pontello

## SOUS LA DIRECTION DE

Arnaud Théval

ANNÉE UNIVERSITAIRE  
2021-2022



# REMERCIEMENTS

*Nous tenions à adresser quelques mots à toutes les personnes qui ont participé — de près ou de loin — à la concrétisation de ce travail.*

*Nous pensons bien sûr à Arnaud Théval, notre référent. Nous souhaitons le remercier chaleureusement pour le temps qu'il nous a accordé, les opportunités qu'ils nous a offertes et l'infaillible soutien qu'ils nous a témoigné.*

*Nous remercions également tous les acteurs du dispositif que nous avons eu la chance de rencontrer au fil de notre travail de recherche — que ce soit lors des entretiens, des journées de travail ou des temps informels — puisque leurs récits sont indissociables de ce travail.*

*Nous pensons également à nos camarades de classe pour le soutien mutuel et avec qui les échanges ont été fructueux, inspirants et rassurants.*

*Enfin, nos remerciements vont aussi vers toute l'équipe du Master DPACI, sans qui cet ARO n'aurait pas lieu d'être.*

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Le dispositif carcéral dans l'imaginaire collectif : « la prison »</b>	<b>5</b>
a) Une organisation complexe mettant en jeu une multitude d'acteur.rice.s	5
b) Une invisibilisation sociale du détenu à l'origine de représentations erronées	6
c) Une vision violente, renforcée par des médias toujours en quête de "l'image choc"	8
<b>II. Regards artistiques : médiateurs ou créateurs de fantasmes</b>	<b>10</b>
a) La prison fantasmée : un décor au service de la romance	10
b) La création documentée : un socle réaliste initiateur de fiction	11
c) La création engagée : l'art comme nouveau médiateur	13
d) La création par le geste transgressif : seul médiateur direct ?	14
<b>III. Des conditions de production et de diffusion qui participent au renfermement du dispositif sur lui-même</b>	<b>16</b>
a) Un système de contraintes qui freine la mise en place d'ateliers artistiques en prison	16
b) Une complexité administrative qui empêche le renouvellement de l'offre culturelle	17
c) De l'art en marge à l'art au cœur du dispositif : transformer nos représentations pour transformer le projet carcéral	18
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>

# INTRODUCTION

« L'homme est une prison où l'âme reste libre »<sup>1</sup>. Tantôt symbole de la condition humaine, contre exemple de la Liberté ou menace fantomatique, la détention a inspiré et inspire toujours nos imaginaires.

D'emblée, on peut dire que parler de la prison est problématique. C'est un « établissement où sont détenues les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou en instance de jugement »<sup>2</sup> mais c'est aussi un concept qui englobe de nombreuses réalités : la peine d'emprisonnement, la privation de liberté ou le système carcéral dans sa globalité. De même, les représentations artistiques sont multiples, difficiles à englober dans une même définition. Le lien établi entre emprisonnement et art peut sembler paradoxal. Alors que la prison symbolise la privation de liberté, l'art est souvent synonyme de libération par l'imaginaire. On comprend alors que des contraintes puissent émerger de cette association. Pourtant, le lien entre culture et justice a une assise administrative de plus en plus solide.

Lorsque André Malraux lance la « culture pour chacun » dans le décret d'attribution des compétences du ministère des Affaires culturelles du 24 juillet 1959, l'objectif de la démocratisation culturelle commence à s'inscrire dans les principes du Ministère de la Culture et de la Communication. Dans les années 1970, le ministre Duhamel instaure le projet politique du développement culturel ; le but étant d'ouvrir des possibilités d'action vers de nouveaux publics. Dans la décennie suivante, la culture élargit encore son champ d'intervention sous la direction de Jack Lang. Avec des projets ambitieux, le Ministère de la culture établit plusieurs partenariats afin d'augmenter ses moyens et son offre. C'est ainsi que se met en place le premier accord entre Ministère de la Culture et Ministère de la Justice.

En 1985, puis en 1990, sont établis les premiers protocoles encadrant l'introduction de la culture en prison. Si les deux ministères trouvent un accord, il correspond à des objectifs bien différents : pour le Ministère de la Culture et de la Communication il s'agit d'affirmer le développement culturel, alors que pour le Ministère de la Justice l'enjeu est la question de la réinsertion. Si d'abord il s'agit principalement de mettre en place des bibliothèques en prison, la coopération va s'intensifier au cours des années<sup>3</sup>. En 2009 est signée la première convention Culture-Justice, renouvelée en 2012 et en cours de réécriture pour 2023<sup>4</sup>.

Cette convention développe et formalise ce partenariat pour garantir une offre culturelle de qualité, diversifiée et pérenne, à destination des majeurs placés sous main de justice et des mineurs sous protection judiciaire<sup>5</sup>. La convention, réaffirmant les accords, les lois, les circulaires interministérielles passés et la convention cadre, est signée entre le ministère de la Culture et de la Communication (représenté par la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle) et l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP)<sup>6</sup>.

Au regard de ce qui se dit du système carcéral dans notre société, on constate un antagonisme entre administration et administrés, comme s'il fallait faire un choix, soutenir plus l'un ou plus l'autre. Le corps social a plutôt tendance à soutenir les surveillant.es, travaillant dans des conditions difficiles que les détenus, perçus comme responsables de leur situation et dangereux. Pourtant, quand on interroge

---

<sup>1</sup> « Les Contemplations », dans Œuvres complètes de Victor Hugo (1856), Victor Hugo, éd. Hetzel/Quantin, 1883, p.350.

<sup>2</sup> Site web : Larousse, Éditions. « Définitions : prison - Dictionnaire de français Larousse ».

<sup>3</sup> Siganos, Florine, et Pierre-Victor Tournier. *L'action culturelle en prison : pour une redéfinition du sens de la peine*. Logiques sociales. l'Harmattan, 2008. pp.53.

<sup>4</sup> Entretien : Anne-Claire Landrieu, 21/10/2021 et 03/11/2021.

<sup>5</sup> Site web : Ministère de la Culture et de la Communication. « Culture et Justice ».

<sup>6</sup> Voir : « Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2021 », Annexes.

les œuvres artistiques, il semble que l'on soit plutôt en empathie avec le détenu, qui est souvent au cœur du sujet.

Puisque cette recherche questionne avant tout les représentations autour de la prison, nous avons choisi d'introduire notre travail par un premier constat de nos visions personnelles de l'environnement carcéral. Nous nous sommes rendu.es compte que l'imaginaire que nous avons du lieu et du fonctionnement de la prison est quasi uniquement nourri par des œuvres artistiques. Rapidement, nous nous sommes mis.es à discuter des notions de liberté, de conditionnement et de déterminisme social. Ces œuvres semblent nous donner l'image d'un lieu à part de la société, décroché de notre temporalité. Ainsi, en partant de ces influences artistiques, ce n'est pas la complexité du système carcéral que nous abordions, mais la question de la prison comme objet philosophique; comme concept et non comme réalité constitutive de l'organisation notre société. Pourtant, n'y aurait-il pas un hiatus entre ces représentations et la réalité du système carcéral ? Les présences artistiques fabriquent-elles des illusions ou nous rapprochent-elles de la réalité, favorisant ainsi un nouveau rapport au dispositif pénitentiaire ?

De ces questionnements découlent plusieurs hypothèses :

- Le thème de la prison est source de fantasmes, à cheval entre crainte et curiosité
- La majorité des représentations artistiques n'ont pas la prison comme sujet mais comme décor pour exprimer autre chose
- La prison est pensée comme séparée du reste de la société alors qu'elle en est un reflet
- L'organisation actuelle des ateliers culturels en prison reproduit l'illusion d'une séparation entre dedans et dehors car :
  - Le mythe de la réinsertion focalise le détenu sur l'après dans une société active et pas sur le présent carcéral qui serait un non-temps. Cependant, ne faudrait-il pas reconsidérer la prison comme un espace de vie et de socialisation ?
  - S'adresser uniquement aux détenus affirme l'opposition entre administrateurs et administrés au lieu de les inclure dans un même corps social.
- Si les acteur.ice.s eux même basent leurs actions sur de fausses représentations, il.elle.s ne font que les reproduire
- Il est paradoxal de parler de réinsertion quand on maintient le système carcéral hors de l'organisation sociale
- En étant source de lien, de réinterrogation des codes et du fonctionnement du dispositif, les activités culturelles pourraient faire de la détention un outils social efficace au lieu d'un simple lieu de privation de libertés.

L'objectif des méthodologies choisies, détaillées en annexe, était de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses en passant par un état des lieux des représentations qu'ont les français de la prison, l'analyse de différentes œuvres, le dialogue avec les professionnels du milieu et la littérature déjà existante.

Ce sujet trouve son importance dans le fait qu'il interroge le rôle de l'artiste dans la société. Si l'on a en effet constaté que le système carcéral est un univers opaque, source d'illusion, le véritable enjeu est de comprendre ce qu'entraîne ce biais de perception dans la réalité concrète. Les présences artistiques nous donnent une image de ce qu'est la détention mais surtout, elles produisent des comportements à l'intérieur et hors les murs. En interrogeant ces représentations, on interroge le dispositif même et sa place dans l'organisation sociale.

Après avoir démontré l'opposition entre l'organisation complexe qu'est le système carcéral et sa perception fantasmée, nous verrons dans quelle mesure l'art, au lieu d'offrir une compréhension sensible de ce système, nourrit et se nourrit de l'illusion. Pour finir nous nous demanderons si la place de la culture au sein des murs, n'est pas elle-même symbole du renfermement du système sur lui-même ?

# I. Le dispositif carcéral dans l'imaginaire collectif : « la prison »

Etymologiquement, le terme **prison** vient du latin *prensio*, devenu *prehensio*, qui signifie « l'action d'appréhender au corps »<sup>7</sup>. La prison appréhende, au sens où elle capture et coince le corps de la personne qu'est le détenu. C'est d'ailleurs la première pensée qui s'impose à nous lorsque l'on mentionne la prison : un lieu construit dont le rôle est d'accueillir des personnes ayant commis un ou plusieurs actes de transgression.

Cependant, nous parlons de la **prison** sans prendre compte du lieu précis ni des conditions de détention propres au lieu en question. La prison est un « établissement où sont détenues les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou en instance de jugement. »<sup>8</sup> Le terme **prison** dans son sens premier est donc le terme générique qui désigne de manière globale tous les dispositifs mis en place pour restreindre la liberté de quelqu'un suite à une faute qu'il aurait commise.

## a) Une organisation complexe mettant en jeu une multitude d'acteur.rice.s

Erving Goffman, sociologue, a fourni l'une des principales théories sur la prison. Dans son ouvrage *Asiles*, il dévoile les règles qui régissent les interactions au sein de ce qu'il qualifie d'institutions totales. Ces règles nous indiquent l'ordre social et maintiennent l'identité personnelle.

Goffman caractérise les institutions totales comme « [...] un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans une même situation, coupés du monde extérieurs pour une période relativement longue, mènent une vie recluse dont les modalités sont explicitement et rigoureusement réglées »<sup>9</sup>. Il se focalise donc sur les éléments caractérisant les conditions vécues par les détenus (autant matérielles que sociales) et non sur la raison de la détention. Le dernier élément — la réglementation de la « vie recluse » — se retrouve effectivement aujourd'hui dans le fonctionnement du système, notamment dans les règles administratives et leur application par le personnel encadrant.

Le terme de **prison** désigne en réalité un dispositif complexe qui administre, en fonction des délits commis, les détenus selon les peines qui leurs sont attribuées. Afin d'entrer dans le cœur du sujet et d'en avoir la compréhension la plus complète possible, il nous paraît important de dresser un rapide état des lieux du fonctionnement de ce système carcéral en France.

Il existe donc en France cinq types d'établissements pénitentiaires qui se distinguent selon le public qu'ils accueillent et les règles qui y sont appliquées. Nous nous intéresserons ici exclusivement aux établissements dédiés aux hommes majeurs. La **maison d'arrêt** accueille les détenus purgeant des petites peines (moins de deux ans) ou placés en détention provisoire en attente de leur procès. Le **centre de détention** accueille des détenus purgeant des peines de plus de deux ans mais qui présentent de bonnes perspectives de réinsertion sociale ; le régime du lieu est donc axé sur ce biais. La **maison centrale** est destinée à accueillir les détenus jugés les plus dangereux et dont les peines administrées sont longues ; le régime est principalement axé sur la sécurité. Le **centre de semi-liberté** est quant à lui destiné aux détenus bénéficiant d'aménagements de peine, avec un droit de sortie sur des horaires fixés par le juge. Les **centres pénitentiaires** désignent des structures qui accueillent au moins deux des quartiers cités ci-dessus.

Ces différents régimes pénitentiaires caractérisent ce que l'on appelle le **milieu fermé** (emprisonnement strict dans un lieu dédié à l'application des peines délivrées). Il existe également un autre régime punitif,

---

<sup>7</sup> Site web : Dictionnaire Gaffiot latin-français « prehensio - page 1234 », 1934.

<sup>8</sup> Site web : Larousse, Éditions. « Définitions : prison - Dictionnaire de français Larousse ».

<sup>9</sup> Goffman, Erving, Liliane Lainé, Claude Lainé traducteur, et Robert Castel. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Le Sens commun. Éd. de Minuit. Consulté le 24 novembre 2021. p.41.

le **milieu ouvert**, qui supervise toutes les mesures alternatives à l’incarcération (les cas de sursis avec mise à l’épreuve, liberté conditionnelle, travaux d’intérêts généraux par exemple).

Ces lieux sont gérés par des institutions gouvernementales. Le Ministère de la Justice et plus précisément la Direction de l’Administration Pénitentiaire (DAP) s’assure que l’Administration Pénitentiaire (AP) mette en place des actions globales et que les différentes politiques suivent au niveau national, qui doivent être en accord avec les règles pénitentiaires européennes. Nous avons ensuite affaire, comme dans d’autres ministères, à des services de gestion déconcentrés et territorialisés, que sont la DISP (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires) qui agit au niveau régional et interrégional et la SPIP (Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation) qui agit au niveau départemental. Les DISP ont autorité sur les établissements placés sur leur zone de juridiction et les SPIP ont un rôle important auprès des détenus puisqu’elles sont en charge de la prévention à la récidive, la réinsertion ou encore à la préparation et l’accompagnement des détenus par rapport aux décisions judiciaires faites pour eux, tant en milieu fermé qu’en milieu ouvert<sup>10</sup>.

Chacun de ces acteurs fonctionne ensuite en partenariat avec les autres ministères, grâce à des conventions interministérielles et selon la politique des établissements et les activités qu’elles veulent proposer à leur détenus.

Tout le personnel qui encadre les détenus est formé au sein de l’Ecole Nationale de l’Administration Pénitentiaire (ENAP) qui se trouve à Agen. Il s’agit d’un établissement public administratif directement rattaché au Ministère de la Justice. C’est donc le seul établissement qui propose ce genre de formation et seuls ses diplômés sont reconnus pour les postes liés.

Ainsi, entre les intervenants extérieurs, le personnel pénitentiaire, les avocats, les médecins ou encore les familles, il faut bien comprendre que les prisons sont en réalité extrêmement fréquentées. Ceci nous montre que la prison telle que nous la mentionnons au départ recouvre en réalité un univers complexe au fonctionnement précis et qui répond à des critères et des enjeux qui lui sont propres ; une véritable société au sein de notre propre société, un microcosme autonome.

C’est de cette notion de microcosme que découle les problématiques que rencontre le système pénitentiaire actuel et c’est l’approche et la découverte de ce microcosme que nous avons essayé d’explicitier dans cette étude. Les questions de représentations de la prison sont donc au cœur de notre sujet puisque l’une des principales difficultés est l’appréhension même de ce dispositif.

Les quelques points abordés dans cette partie nous permettent de mettre en relief l’organisation du système pénitentiaire. A travers ce travail de recherche, nous souhaitons notamment interroger la tension entre les représentations de ce système pour un public extérieur au dispositif et la réalité du terrain.

## **b) Une invisibilisation sociale du détenu à l’origine de représentations erronées**

L’enquête « A l’ombre du savoir » commanditée par le Genepi en 1995 est le premier document qui interroge la représentation que les Français se font de la prison. A cette époque, l’association déplorait la méconnaissance du milieu carcéral par la société civile. L’un de ses axes de travail était alors de « rétablir une vision plus juste du milieu carcéral et des détenus »<sup>11</sup>.

Reconduite en 2003, en 2009 et en 2018, cette question continue de préoccuper l’administration pénitentiaire qui a repris les commandes de cette enquête. Nous analyserons ici le cahier d’études pénitentiaires et criminologiques n°49<sup>12</sup>, publié en septembre 2019.

---

<sup>10</sup> Voir : Image 1, Annexes.

<sup>11</sup> Association Genepi. « Le Génépiste, un citoyen en prison », 1999.

<sup>12</sup> Simon, Lise, et Luc Warde. « Représentation des Français sur la prison ». *Ministère de la Justice* cahier d’étude n°49, 2019.

Tout d'abord, il est intéressant de noter que l'AP s'est heurtée à des problématiques de vocabulaire : la majorité des personnes interrogées s'étant, dans une première version de l'enquête, abstenue de répondre aux questions caractérisées par un vocabulaire trop spécifique au milieu carcéral. Cette information met en lumière la méconnaissance des métiers liés au domaine par la population française.

Cette méconnaissance se retrouve également lorsque l'enquête se penche sur les droits des détenus : même si la majorité des personnes interrogées sont conscientes de l'application de certains droits fondamentaux en prison (le droit de pratiquer sa religion, le droit de bénéficier de l'assurance maladie) il n'en n'est pas de même pour le droit de vote. En effet, seulement 37% des personnes interrogées savent que les détenus conservent le droit de vote.

Ce droit, fondamental en France, est l'un des pouvoirs principaux du citoyen. Il existe deux motifs légaux de privation du droit de vote : l'application d'une peine judiciaire dédiée — prononcée lors du jugement — ce qui concerne seulement 430 détenus au 1er janvier 2019 ; ou la déclaration, par décision d'un tribunal, d'une inhabilité pour cause de maladie mentale<sup>13</sup>. Lorsque deux tiers des personnes interrogées estiment que le droit de vote est révoqué pour les détenus, elles privent ces derniers d'un droit qui constitue l'essence même de la citoyenneté française. Cette méprise entre détention et déchéance d'un droit civique est, symboliquement, lourde de sens.

Cette privation de citoyenneté, quoique symbolique, est mentionnée par Foucault dans son ouvrage *Surveiller et punir*. Sociologue, il a développé de nombreuses critiques portant sur des institutions sociales comme la psychiatrie, la médecine ou le système carcéral.

Dans son ouvrage, paru en 1975, il juge que le système pénal tend à marginaliser les détenus, faisant d'eux des figures dangereuses pour la société. Ce glissement serait en train de remplacer le système purement punitif qui caractérise pourtant l'institution.

En effet, Foucault recontextualise l'évolution qu'a connu la prison depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle et note une différence majeure entre le système carcéral à l'époque et celui en œuvre en France aujourd'hui. La prison était et est toujours un système punitif. Seulement, ce sont les modes de punition qui ont changé. A l'époque, la punition s'appuyait sur le châtiment physique. Les personnes auteurs.rices d'actes de transgression pouvaient être condamné.es, selon la gravité de leur acte, à la torture. L'auteur, en introduction, raconte le procès fait à Robert-François Damiens en 1757. Ce récit, glaçant, n'omet aucun détail des différentes étapes du procès enduré par le condamné<sup>14</sup>.

Cette introduction, suivie du récit détaillé du déroulé du procès et de chacune de ses étapes, illustre bien la place de la punition à cette époque. La prison n'est alors qu'un lieu dans lequel les détenus sont en attente de leur procès et éventuellement, le lieu qui accueille les châtiments lorsqu'ils ne sont pas délocalisés, ou effectués en public. Le système judiciaire était alors pensé pour être, par cette violence exhibée, dissuasif autant que punitif, puisqu'il s'agissait également de prévenir les citoyens du sort qui les attendait s'ils adoptaient un comportement transgressif.

Foucault utilise l'exemple de la **voiture panoptique**<sup>15</sup> pour comparer et commenter ce mode de fonctionnement et son évolution vers le fonctionnement punitif toujours d'actualité en France. Le principe de la **voiture panoptique** est une voiture entièrement fermée dans laquelle les détenus sont isolés visuellement les uns des autres ainsi que de l'extérieur, mais pas phonétiquement pour que les gardiens puissent les entendre et effectuer leur surveillance. Elle pousse les détenus à être isolés dans un espace où ils n'ont aucun repère visuel où ils n'ont pas assez de place pour s'installer confortablement et dans lequel ils se savent constamment surveillés par les gardiens. Nous sommes donc passés d'un système de punition axé sur la souffrance à un système **réfléchi pour modifier les individus**<sup>16</sup>, contrairement à la chaîne, qui était un moyen d'amener en prison les prisonniers en les

---

<sup>13</sup> Site web : ACE Electoral Knowledge Network. « Motifs administratifs de privation du droit de vote ».

<sup>14</sup> Foucault, Michel. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. « Le corps des condamnés » Bibliothèque des histoires. Gallimard, 1975. p.11.

<sup>15</sup> Foucault, Michel. *Surveiller et punir : naissance de la prison*, « Illégalismes et délinquance », Bibliothèque des histoires. Gallimard, 1975. p.269.

<sup>16</sup> *ibid.*

exhibant aux yeux de tous. Ce principe est aujourd'hui toujours appliqué par une seule mesure prise : celle de la privation de liberté.

La prison est donc par la suite invisibilisée, elle disparaît du champ de vision des habitants, aussi en étant déplacée du centre des villes, aux périphéries. La disparition des structures pénitentiaires et de la proximité avec les détenus sont sans doute à l'origine de la vision erronée que les français portent sur la prison. La prison passe d'une représentation directe et imposée à une représentation supposée et nourrit indirectement. Cependant, le principe d'isolement des individus que sont les détenus et leur invisibilisation participe à une forme de privation de citoyenneté, non seulement concrètement par l'atteinte à leur droit de liberté, mais également dans l'imaginaire collectif, puisqu'ils ne sont plus considérés comme tels par les citoyens non incarcérés.

Foucault crée et évoque, dans son livre *Surveiller et punir*, le concept d'illégalisme. Pierre Lascoumes, sociologue et juriste français, analyse ce concept foucauldien dans son article « Illégalisme, outil d'analyse » comme porteur d'une triple démarche : une « rupture conceptuelle » avec la double construction de « catégories juridiques permettant la qualification/déqualification de certains comportements de révolte traduits en termes de menace sociale majeure » et de « construction de catégories à base médicale permettant de penser, d'organiser et de rationaliser un contrôle institutionnels des actes de transgression » ; une rupture historique dans laquelle Foucault « présente le nouveau système pénal qui s'impose à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle comme un appareil destiné à gérer différemment les illégalismes et non comme un appareil destiné à les supprimer tous » ; la question d'une domination sociale de classe que crée la pénalité en différenciant les illégalismes plutôt qu'en les réprimant, et en créant ainsi une économie générale des illégalismes<sup>17</sup>.

Foucault fait l'effort de contextualiser des comportements et des normes qui s'apparentent aux notions de bien et de mal et qui sont acceptées dans l'imaginaire collectif comme tel, dans un contexte de société. Par la création de la notion d'« illégalisme », il évoque les comportements transgressifs qui désignent des individus en tant que « délinquants » comme des comportements en marge ou contraires aux normes sociales. L'auteur rappelle ainsi qu'il n'y a pas de transgression sans règle, et que les règles sont mises en place par un système sociétal qui tend à faire entrer ces règles comme universelles, constituantes et fondamentales. De plus, il critique la prison en pointant le fait qu'elle crée d'elle-même les délinquants en alimentant les disparités sociales et en faisant l'économie des illégalismes plutôt qu'en cherchant à les supprimer.

### **c) Une vision violente, renforcée par des médias toujours en quête de “l'image choc”**

Le cahier d'étude cité ci-dessus interroge également les Français sur leur crainte principale s'ils devaient être amenés à vivre une incarcération. A cette question, c'est l'appréhension du contact avec les autres détenus qui arrive en tête : un résultat qui révèle que la vie en prison inspire un certain sentiment de crainte et d'insécurité chez les participants, au-delà de la privation de liberté (qui caractérise pourtant l'existence même du dispositif : enfermer un délinquant).

Cependant, lorsque le questionnaire interroge les participants sur les motifs d'incarcération les plus fréquents, c'est le vol qui arrive en tête (54%), loin devant les délits et les crimes qui relèvent des atteintes à la personne (agressions 8%, meurtres 2%). Ceci soulève le fait que les participants, surtout inquiets de la violence au sein de la prison, sont pourtant conscients que ce n'est pas cette dernière qui a conduit la majorité des détenus à l'incarcération.

Ce raccourci maladroit est expliqué dans le document par la figure de la « délinquance multiforme ». Même si cette explication reste possible, nous pourrions également nous questionner sur l'origine de ce malentendu, peut être causé par la représentation du milieu carcéral dans les productions artistiques ;

---

<sup>17</sup> Lascoumes, Pierre. « L'illégalisme, outil d'analyse ». *Societes Representations* 3, 1996: 78-84.

d'autant plus que 66% des personnes interrogées déclarent avoir été récemment confrontées à un support de diffusion sur la prison<sup>18</sup>.

On peut en déduire que cette représentation de la violence en détention a largement été inspirée par les images proposées dans les médias, notamment à la télévision ou à la radio. Puisque nous interrogeons avant tout la place de l'art, les médias d'information n'ont pas été au centre de nos recherches mais nous pouvons émettre quelques doutes quant à une représentation purement fidèle à la réalité ; la télévision étant un média concurrentiel où les images **chocs** sont favorisées afin de créer un contenu palpitant et vendeur.

Ce fait s'illustre par la floraison d'émissions dédiées aux faits divers, aux titres toujours plus vendeurs comme « Faites entrer l'accusé », « Chroniques criminelles » ou « Non élucidé ». Les parts de marché octroyées à ces émissions soulignent la fascination qu'éprouvent les individus face aux histoires criminelles — parfois morbides — et l'imaginaire qui les entourent<sup>19</sup>. Bien que l'opinion soit consciente que le motif d'incarcération principal ne soit pas le meurtre, la surreprésentation des grands criminels dans les médias peut rapidement provoquer un raccourci entre eux et l'univers carcéral. Le criminel en liberté inspire la crainte, le criminel incarcéré inspire la fascination.

---

<sup>18</sup> Voir: Image 2, Annexes.

<sup>19</sup> Colcombet, Louise, et Carine Didier. « Émissions de faits divers : le crime ne paie pas... sauf à la télé ». leparisien.fr, 26 mars 2019.

## II. Regards artistiques : médiateurs ou créateurs de fantasmes

Selon Hegel, « L'art n'a pas d'autre vocation que de porter le vrai à la contemplation sensible, tel qu'il est dans l'esprit réconcilié en sa totalité avec l'objectivité et le sensible »<sup>20</sup>.

Pourtant, en comparant nos représentations de la prison et ce qu'on a compris du système carcéral, nos références artistiques semblent alimenter un fantasme plutôt que de porter le vrai. Quand la culture s'empare du sujet de la détention, participe-t-elle à alimenter de fausses représentations ? N'est-ce qu'un simple décor ?

Parler de l'art ou de la culture, c'est comme parler de la prison, ce sont des notions complexes et plurielles qu'il est difficile de ramener à une unité. Ainsi, pour interroger le rôle des artistes dans la production de nos représentations sur la détention, nous avons interrogé différentes formes, touchants différents publics :

- Théâtre : « Intra Muros », Alexis Michalik, création 2017, représentation au Théâtre Comédie Odéon de Lyon depuis octobre 2021
- Film : « Un prophète », Jacques Audiard, 2009
- Ouvrage collectif : « 9m<sup>2</sup> », Aubenas, Florence, Jane Evelyn Atwood, Ruedi Baur, Gérard Chaliand, ouvrage porté par Ménine, Karelle, Arles : Le Cadratin/Actes Sud, 2006
- Vidéos TikTok : « Un Tiktolard (@untiktolard) », Nom, Prénom inconnu, 2021

### a) La prison fantasmée : un décor au service de la romance

*Intra Muros*, pièce de théâtre créée par Alexis Michalik au Théâtre 13 à Paris en 2017 relate le premier atelier donné par un metteur en scène en prison. Cinq comédiens sont au plateau, incarnant le metteur en scène, son assistante, deux détenus et une coordinatrice. Il s'agit d'une pièce populaire et largement diffusée. En effet, la pièce se joue depuis 2017 à Paris et en région, avec des salles complètes presque chaque soir. Au Théâtre Comédie Odéon de Lyon, des représentations sont programmées cinq jours par semaine du 12 octobre 2021 au 15 janvier 2002. On en tire deux constats : l'œuvre suscite de l'intérêt car l'artiste est déjà populaire et que le sujet intrigue, elle donnera une certaine image du milieu carcéral à un grand nombre de personnes.

Pour cette création, Michalik s'est inspiré de sa propre expérience. Lauréat du prix des détenus de la Maison Centrale de Moulins-Yseur dans le cadre du festival Jean Carmet, il s'est rendu sur place pour échanger avec eux. Le metteur en scène part d'une expérience vécue. Le choc de la rencontre avec le milieu carcéral lui a donné envie d'explorer plus cet univers. Cependant, l'imaginaire va vite prendre le pas sur le réalisme : « Mais plutôt que de poser des questions, j'ai préféré imaginer les réponses »<sup>21</sup>. En effet, en passant par une écriture de plateau, le texte s'appuie sur la vision des comédiens et non sur une documentation sur le milieu carcéral. Le point de départ n'est pas la détention mais une interprétation du thème. Face au résultat, c'est en effet l'imaginaire et les émotions qui triomphent dans cette mise en scène : musique émotive, rythme des scènes qui s'accélère, retournements de l'intrigue, flash back et faux huis clos donnent à voir l'introspection des personnages. La communication autour de l'œuvre révèle une volonté de susciter la curiosité, d'attirer un large public et promet du « romanesque »<sup>22</sup>. Dès la communication, on a du mal à voir comment va intervenir la question de la prison et si elle va intervenir. Le vrai sujet de la pièce, c'est la question du rôle de l'artiste

---

<sup>20</sup> Février Nicolas. « G. W. F. Hegel, Cours d'esthétique. Traduction de Jean-Pierre Lefebvre et Veronika von Schenck ». *Revue Philosophique de Louvain* 96, n° 4, 1998): 741-43.

<sup>21</sup> Site web: « INTRA MUROS - Pépinière Théâtre », [theatreonline.com](http://theatreonline.com).

<sup>22</sup> *ibid.*

dans notre société. Souvenir du mythe du bon sauvage attribué à Rousseau, ce qui compte ce n'est pas de dire la vérité de l'objet traité mais de savoir ce qu'il nous dit de nous.

Le metteur en scène, Robert, fait écho à l'expérience même de Michalik : il est arrivé en prison avec de grandes ambitions, il donne ici à voir la caricature de l'artiste-héro qui veut libérer les consciences par sa pratique. Dans l'espace apparemment vide de la prison, il n'y a rien d'autre à faire que de parler, que de mettre en mot l'absence d'action. En effet le théâtre va jouer son rôle, les langues vont se délier, pour tous. On découvre comment Ange et Kevin, les détenus sont arrivés ici, on découvre comment le metteur en scène est arrivé ici : tous logés à la même enseigne, tous égaux, tous emprisonnés, conditionnés, déterminés ? Alors on ressort plein d'espoir en l'humanité, on se sent tous égaux, la « magie »<sup>23</sup> opère. Dans le public on s'identifie d'abord au metteur en scène, maladroit, plein d'a priori et peu à peu, on s'identifie à chacun des personnages.

Le champ lexical employé par la presse, repris sur l'affiche, est celui de l'émotion et de l'illusion. Quid de la prison ? En effet l'art de Michalik est de faire virevolter le plateau, pas de temps de pause, les scènes s'entrecroisent, se confondent, jusqu'à ce que l'histoire finisse par émerger de tous ces événements apparemment distincts. En s'évadant dans l'imaginaire, on sort des murs. *Intra Muros* est une pièce qui suscite rires, émotions et interrogations. Certes, mais si le titre, la trame et la communication autour de la pièce semblent parler de la détention, c'est en réalité loin d'être le sujet. On l'a vu, le cœur de la pièce se trouve être le rôle du théâtre lui-même. La prison est le décor symbolique permettant l'autojustification de l'émancipation par l'art. Alors le rôle rêvé de l'artiste serait celui-ci, l'évasion malgré les murs, la libération des non-dits : mais est-ce possible ? Quand on envisage plus en détail les conditions de mise en œuvre d'un atelier en prison, la culture a-t-elle un rôle d'émancipation comme espéré ou de simple occupation comme constaté<sup>24</sup> ? Dans cette œuvre dite grand public, le milieu carcéral sert à alimenter le trouble, le fantasme. L'idée n'est pas de sortir de nos a priori pour mieux connaître la réalité de la détention mais de les alimenter au service de la romance. Ici la culture ne réinterroge pas le fantasme, elle le nourrit. Le système carcéral reste de son côté, l'art du sien, chacun renfermé sur ses propres illusions<sup>25</sup>.

## b) La création documentée : un socle réaliste initiateur de fiction

Pour notre deuxième étude de cas, nous nous focaliserons sur le film de Jacques Audiard, *Un Prophète*, qui a reçu le grand prix du jury du Festival de Cannes en 2009. Nous avons choisi cette œuvre pour son succès auprès de la critique autant que du public. Dans ce cas, l'œuvre se trouve à mi-parcours entre l'œuvre réaliste et l'œuvre de fiction. En effet ce film comporte plusieurs éléments d'un grand réalisme par rapport à la réalité de ce qu'est la détention en établissement pénitentiaire, qui sert de liant pour raconter une histoire totalement fictionnelle.

*Un Prophète*, raconte l'histoire de Malik, dix-neuf ans, qui entre en prison. Nous ne savons rien de lui ou de la raison de son incarcération, mais nous savons qu'il est condamné à six ans de prison ferme. Malik ne sait ni lire ni écrire, et se retrouve dans cet univers carcéral où il est confronté aux autres prisonniers et aux règles de la prison. Il doit attendre d'être abordé par l'un des clans de la prison pour commencer à comprendre le fonctionnement du lieu. Problème : pour survivre, le clan de corses l'oblige à tuer un autre détenu, qui lui avait fait des avances dans les douches la veille. Malik s'exécute, et intègre ce clan qui va peu à peu lui permettre de se familiariser au milieu carcéral avant de l'utiliser à son avantage.

Ce film est intéressant à plusieurs égards. Premièrement dans sa représentation du temps. Les 2h30 du film sont découpées comme le temps passé en prison. Une longue partie du film est consacrée à la découverte et à la description du lieu et des activités faites en prison, avant même d'entamer la narration. Il faut attendre la rencontre entre Malik et le clan corse pour que la structure

---

<sup>23</sup> Vidéo YouTube : Télé Matin. *Spectacle - Intra-muros*, 2017.

<sup>24</sup> Entretien: Bernard Bolze, 29/10/2021.

<sup>25</sup> Site web: « INTRA MUROS - Pépinière Théâtre », [theatreonline.com](http://theatreonline.com).

narrative du film ne se lance. Pour accentuer le côté réaliste, Jean-Michel Correia, second assistant réalisateur sur le film *Un Prophète*, évoque la volonté du réalisateur de tourner le film en décors réel, afin d'ancrer son récit dans le contexte le plus fidèle et réaliste possible<sup>26</sup>. La prison est présente sans être esthétisée, principalement par des plans moyens et rapprochés à l'épaule, avec juste suffisamment de champ pour que le cadre formé par le lieu soit présent et perceptible, sans lever l'attention des personnages et de la narration.

Un autre aspect de ce film, primordial sur l'image qu'il crée de la prison est celui de la violence qui y est dépeinte. Esthétiquement, *Un Prophète* est relativement sobre. Est choisi un cinéma efficace plutôt que virtuose. Les mouvements de caméra sont simples, les décors neutres tendent vers le terne. Le seul élément qui crève l'écran est le jeu des acteurs, qui le font par leur justesse, dans leurs expressions, leurs dialogues et leurs intentions. C'est pourquoi lorsque la violence apparaît, de manière froide et explicite, elle explose. Lorsque Malik tue Reyeb, les litres de sang qui surgissent viennent chambouler le cadre rigide, froid et oppressant installé par le réalisateur depuis le début du film. Ce meurtre se place comme l'apogée de la violence dans le film, puisqu'il est à l'origine de la défaillance du film d'un style réaliste vers un style plus onirique, notamment avec l'apparition du fantôme de Reyeb avec qui Malik discute.

Le dernier point qu'il est pertinent d'évoquer est celui de la recherche d'identité présente dans ce film. Le contexte de la prison, immerge le personnage principal dans un environnement sans identité définie. La prison se trouve en France, mais regroupe plusieurs communautés (notamment corse, musulmane et d'Afrique de l'Ouest). Malik navigue dans cet environnement entre ces différents groupes et les différentes langues parlées. Son origine arabe en dualité avec son rapprochement du groupe corse lui vaut de n'être reconnu par personne, ce qui lui est reproché. Ce phénomène inscrit Malik dans un rôle de constant outsider et dans une recherche d'identité qu'il finit par construire lui-même tout au long du film. Cette situation est révélatrice d'un effet qu'a la prison sur ses détenus en les inscrivant dans un environnement où les systèmes d'identification et d'appartenance sont réinitialisés et poussent les individus à s'inscrire dans de nouveaux systèmes qui sont différents de ceux présents en société.

Finalement, Malik s'inscrit dans le principe d'adaptation qu'évoque Goffman. En suivant l'analyse des institutions totales de l'auteur, on retrouve plusieurs parallèles entre le personnage de Malik et les « reclus ». D'après Goffman, l'identité personnelle du nouvel arrivant (représentation de lui-même qui est procurée par son environnement domestique) est détruite par l'institution totale qui le coupe du soutien extérieur qui lui a assuré ces conditions. Cela conduit à une perte d'autonomie, une dépersonnalisation qui est amenée par des humiliations, dégradations et violences<sup>27</sup>. Pour contrecarrer cela, l'individu essaie de s'adapter à son nouvel environnement. Goffman parle alors d'adaptation primaire, au cours de laquelle l'individu cherche à se conformer à ce que l'institution attend de lui, pour incorporer au mieux le rôle qui lui est assigné. L'adaptation secondaire, particulièrement pertinente par rapport à l'exemple de Malik, permet « à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen pour s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne naturellement »<sup>28</sup>. En s'associant au groupe violent, Malik arrive à exercer différents types d'adaptations primaires et secondaires : se conformer à sa situation et son rôle de détenu, accepter les règles qui lui sont imposées avant d'exploiter le système, de disposer des objets interdits et d'occuper des « zones franches ». Cela lui permet de vivre une « vie clandestine »<sup>29</sup>, de s'approprier et se créer son identité personnelle au sein de l'institution.

---

<sup>26</sup> Vidéo Youtube : 13ème RUE. *Documentaire inédit : Un Prophète, succès sans préméditation*, 2010.

<sup>27</sup> Nizet, Jean, et Natalie Rigaux. *La sociologie de Erving Goffman*. Nouvelle édition. Repères: 416. La Découverte, 2014. p.58-60.

<sup>28</sup> Goffman, Erving, Liliane Lainé, Claude Lainé traducteur, et Robert Castel. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Le Sens commun. Éd. de Minit. Consulté le 24 novembre 2021. p.245.

<sup>29</sup> *ibid.*

Un Prophète utilise le contexte carcéral comme socle de création. Ce socle très réaliste permet de contextualiser l'intégration du personnage principal dans un environnement réel. Ce film, à la croisée du réalisme et de la fiction, d'un cinéma d'auteur et populaire, a rencontré à la fois un public cinéophile et un non-public. De par cela, la représentation que crée ce film dans l'imaginaire collectif réussit le pari de transmettre une image relativement fidèle, à un grand nombre de personnes, de ce qu'est l'univers carcéral tout en y greffant une histoire fictive. Cela dit, le réalisateur Jacques Audiard déclare dans une interview que son intérêt n'est pas de montrer la réalité des conditions de vie en prison mais d'offrir un cadre dans lequel il est intéressant de faire évoluer son personnage. Encore une fois, même si la prison est traitée d'une manière attentive vis à vis de sa réalité, elle est encore une fois utilisée par l'artiste pour créer son histoire et pour faire ressortir des enjeux qui sont des choix purement artistiques au service de la narration. De cette manière, l'art continue à alimenter une image fantasmée de la prison (dans ce cas très violente) au dépend d'une image fidèle et réaliste.

### c) La création engagée : l'art comme nouveau médiateur

Nous souhaitons changer de perspective en parlant d'œuvres qui mettent le réalisme et la documentation au service de la narration. Nous souhaitons évoquer l'art lorsqu'il est engagé pour dénoncer quelque chose ; de l'art comme médiateur de paroles et de revendications sociales.

Notre troisième cas d'étude est donc le livre *9m<sup>2</sup>*, fabriqué et édité en 2006 à l'occasion de la campagne « Trop c'est trop », menée par Bernard Bolze, qui dénonce la surpopulation des établissements pénitentiaires et milite pour le respect du *numerus clausus* en prison. D'après la campagne, le nombre d'incarcérés en prison est trop élevé, les maisons d'arrêt sont aujourd'hui remplies à 120% de leurs capacités d'accueil<sup>30</sup>, ce qui signifie que plusieurs détenus doivent cohabiter dans des cellules de neuf mètres carrés. Le principe de *numerus clausus*, qu'il est question d'appliquer depuis longtemps dans les prisons françaises, n'est toujours pas mis en place et permettrait de remédier à ces mauvaises conditions de détention.

Les membres porteur.euses de la campagne ont donc fait appel à des artistes pour soutenir ce mouvement de revendications pour les droits des détenus et bénéficier de voix extérieures au mouvement. « Un artiste ne fait pas le printemps, mais neuf ou dix-huit, ça pourrait. Nous avons tellement proféré les mêmes paroles, relaté les mêmes constats, perdu les mêmes combats, nous avons tellement parlé pour ne pas être entendus et finalement pour ne rien dire que nous avons appelé à l'aide des plus légers que nous. Et comme un artiste ne fait pas le printemps, nous en avons appelé dix-huit. Deux fois neuf. Neuf pour écrire, neuf pour imager. »<sup>31</sup>.

Bernard Bolze introduit et présente ce projet de cette manière, dans le premier texte de l'ouvrage intitulé « L'Oeil Neuf »<sup>32</sup>. Les artistes sollicité.e.s ont répondu, ce qui a ensuite donné lieu à la publication d'un livre, où l'on retrouve des personnalités comme Atwood, Cabu, Depardon, Deplechin, Onfray ou encore Pignon-Ernest. L'intention est explicitée par le porteur de la campagne : pour mieux se faire entendre, ils font appel à **l'aide des plus légers que nous** ; **légers** parce que pas frontalement militant comme le sont les différents membres de la campagne ainsi que les actions effectuées. **Légers** parce que pas fatigués d'en **avoir tellement parlé pour ne pas être entendu** et capable d'apporter une image innovante par leur extériorité vis-à-vis du combat mené. Également plus **légers** parce qu'ils incarnent *l'œil neuf* sur le combat mené, et qu'ils peuvent devenir les nouveaux médiateur.trice.s, grâce au poids de leur nombre et de leurs idées, de ces revendications vers un tout autre public, encore trop **léger** face aux conditions de détention en France.

L'intention de ce projet est claire : profiter du soutien et des créations artistiques pour diffuser les problèmes et les revendications de la campagne de la manière la plus large possible. De plus, l'implication d'artistes célèbres agit comme un argument d'autorité et légitime les propos et les actions

---

<sup>30</sup> Site web: Prisons, Observatoire International des. « Surpopulation carcérale ». *oip.org*.

<sup>31</sup> Aubenas, Florence, Jane Evelyn Atwood, Ruedi Baur, Gérard Chaliand, ouvrage porté par Ménine, Karelle. *9m<sup>2</sup>*. Arles: Le Cadratin/Actes Sud, 2006. p.5.

<sup>32</sup> *ibid.*

portées par les militants. De cette manière, le public lambda non sensibilisé aux questions des conditions de vie des détenus, mais qui a un intérêt particulier pour l'un des artistes présent dans le livre, va, en remarquant l'implication de l'artiste en question en faveur de la cause « Trop c'est trop », avoir l'occasion de s'intéresser à la cause et d'y adhérer ou non. Dans tous les cas, une personne de plus est touchée par le mouvement et à l'occasion de s'intéresser à la cause, et ce, grâce à la médiation faite par l'œuvre vers le discours.

Le débat de l'art et du politique est évidemment plus et complexe que cela mais il y a avec ce livre d'images et de textes qu'est *9m<sup>2</sup>*, l'exemple d'une oeuvre qui est au service de revendications sociales et qui diffère de l'utilisation du contexte carcéral que nous avons évoqué jusqu'à présent dans les autres oeuvres. L'art, lorsqu'il est engagé, donne une forme, crée une image pour des revendications sociales et politiques et peut ainsi avoir l'effet de rendre accessible les combats et les propos d'un groupe restreint de militants, à un public non initié à ces enjeux. Les représentations créées par ce genre de manifestations artistiques sont donc, par leur origine et leur contexte de fabrication, plus proches de ce qu'est la prison par l'intention même de leur création, puisqu'elles sont initiées et faites par la prison et pour parler de la prison.

L'art comme médiateur d'un discours social ou politique peut donc se rapprocher de la nature du phénomène qu'il représente. Cependant, est inhérent à l'art le fait qu'il est le fruit d'une subjectivité et donc que les représentations qu'il transporte sont de fait biaisées par la manière dont l'artiste reçoit ce qu'il choisit de représenter. Pour l'exemple de *9m<sup>2</sup>*, le fait que les œuvres créées l'ont été suite à la demande du groupe de militants porteur de la campagne n'est pas à omettre. Nul doute que si la même démarche aurait été portée par des détenus, des gardiens de prisons ou encore le Ministère de la justice, les créations obtenues auraient été bien différentes. L'art peut-il donc réellement faire un bon médiateur et prétendre délivrer une image et une représentation fidèle de l'objet qu'il souhaite représenter ? Existe-t-il donc aujourd'hui dans notre société un portrait fidèle de ce qu'est la prison en France ?

#### **d) La création par le geste transgressif : seul médiateur direct ?**

Un Tiktolard, c'est le nom du compte TikTok d'un homme incarcéré au Centre pénitentiaire du sud-francilien de Réau depuis 5 ans. Cet objet d'étude est révélateur de plusieurs choses : l'intérêt du public, notamment des jeunes, pour la question de la prison ; la puissance médiatique d'un média pourtant peu vu pas considéré comme art conventionnel, le fait que la transgression semble être le seul moyen efficace de médiation. En effet, TikTok est un réseau social qui touche surtout les jeunes de 16 à 25 ans<sup>33</sup>. Aujourd'hui, le compte du détenu en question accumule plus de 400 000 abonnés. Pourtant, au regard des premières vidéos du Tiktolard<sup>34</sup>, son contenu ne portait d'abord que sur la réalisation de recettes de cuisine avec peu de moyen dans sa cellule. Peu à peu, avec l'augmentation de son nombre d'abonnés et répondant aux demandes faites en commentaires, il se met à parler de son quotidien ; ce qui fascine le plus, c'est lorsqu'il explique comment il cache son téléphone : il dépasse alors les 2 millions de vues. Ses vidéos sont travaillées, il ajoute une bande son qu'il cite en crédit, fait des montages humoristiques et s'exprime avec un ton pédagogue : "aujourd'hui, je vais te montrer les brouilleurs de téléphone, en prison". Au-delà du cliché du prisonnier dangereux, il crée un lien de confiance entre lui et ses abonnés.

Ainsi, alors que les œuvres précédemment analysées s'appuient sur l'image de la prison pour aborder des thèmes moraux (romance, violence ou injustice), ici Un TikTolard révèle le quotidien, presque banal, d'un détenu. TikTok est un média qui permet à chacun de réaliser de courtes vidéos, souvent en caméra frontale : on entre dans l'intimité de la personne qui se filme, du moins celle qu'elle veut bien montrer. Alors que les formes artistiques plus conventionnelles semblent être réservées aux professionnels, ici, tout le monde peut créer du contenu. La situation de médiation est alors plus horizontale car celui qui reçoit maîtrise le dispositif de communication.

<sup>33</sup> Site web : Akrouit, Karim. « TikTok : Chiffres & Tendances 2021 ». *Alloze* (blog), 6 octobre 2021.

<sup>34</sup> Site web : Un tiktolard, Nom, Prénom Inconnu. « Un tiktolard (@untiktolard) ». TikTok. Consulté le 26 novembre 2021.

De plus, Un TikTolard affirme répondre à tous les commentaires de ses vidéos ; il ne fait pas que transmettre de l'information, il en discute avec son public, répond aux questions. Le nombre croissant d'abonnés à ce compte révèle une appétence pour les informations sur la réalité de la détention. Le détenu l'explique lui-même quand on lui demande d'expliquer son succès : « Parce que c'est un monde que les gens ne connaissent pas. C'est un monde fermé, la prison, il n'y pas grand-chose qui sort d'ici à part quelques snaps. Et puis c'est nouveau de voir des gens incarcérés. C'est hors norme pour eux qu'un prisonnier fasse des blagues normales sur les réseaux ou de la cuisine. Et dans mon public c'est beaucoup de jeunes, du coup ils sont fascinés par ce qu'on voit dans les séries, dans les films, sur la prison. »<sup>35</sup>.

Alors seul un geste de transgression permettrait d'établir une réelle médiation de l'intérieur à l'extérieur des murs ? La citation confirme les analyses précédentes : la prison est un univers opaque, les médias traditionnels, les œuvres portant sur le sujet, ne nous offrent que leur point de vue, déjà lui-même alimenté par des représentations biaisées sur le système carcéral. Les fantasmes sont alors reproduits. Ce sont ces fantasmes qui poussent le public à s'abonner au compte Un TikTolard mais ils sont alors en partie déconstruits par cette communication plus directe. Posséder un téléphone en prison est illégal ; on se trouve dans une situation informelle et même condamnée par les institutions.

Pourtant, si les ministères de la culture et de la justice ne cessent de prôner la réinsertion pour défendre leur convention, n'est-ce pas un exemple concret de re-socialisation du détenu ? Dans son offre culturelle, l'administration carcérale reste fermée sur elle-même, l'échange avec le reste de la société intervient peu voire pas. Mais si ce qui justifie cette politique est la réinsertion, pourquoi les institutions ne parviennent pas à encadrer une communication entre intérieur et extérieur des murs ? Comment se fait-il que ce ne soit que dans l'illégalité que l'on puisse avoir une meilleure connaissance de la détention ? Ce maintien dans le fantasme traduit-il une incapacité ou une volonté ?

---

<sup>35</sup> Site web : Chedeville, Lucas. « Dans la cellule du détenu aux 100 000 abonnés sur TikTok », 29 juillet 2021.

### III. Des conditions de production et de diffusion qui participent au renfermement du dispositif sur lui-même

Nous nous intéresserons ici à l'offre artistique proposée en détention ainsi qu'aux administrations qui l'organisent. Pourtant peu mises en avant par les institutions et donc peu connues du grand public, il existe tout une programmation culturelle mise en place par les référents culturels et/ou les SPIP.

Pourtant, la mise en place de ces ateliers est soumise à un ensemble de contraintes qui ralentit le processus de réinsertion mis en avant par la convention Culture-Justice. Finalement, dans quelles perspectives s'insèrent ces ateliers ? Les politiques voulues par les institutions sont-elles les mêmes que celles proposées par les intervenant.es ? Si tous les acteur.ice.s qui gravitent autour du dispositif carcéral s'accordent sur l'importance de l'art en prison, tous ne semblent pas faciliter son accès et son développement. Nous réfléchissons ainsi à une nouvelle organisation de l'offre culturelle en détention en proposant une vision plus horizontale et inclusive, toujours au service des détenus.

#### a) Un système de contraintes qui freine la mise en place d'ateliers artistiques en prison

Au fil de notre recherche, de nos lectures et de nos rencontres, il nous est apparu un ensemble de contraintes liées à l'organisation d'activités artistiques en détention.

D'abord, des contraintes d'ordre matériel. Dans sa publication *Détention et accès à la pratique artistique et culturelle : retour d'expérience*, le médiateur Alexandre Castera dépeint un « environnement particulier du fait des contraintes de sécurité, de la circulation et de l'orientation dans l'établissement parmi ses nombreux sas et portes, l'obtention des autorisations nécessaires »<sup>36</sup>.

En effet, l'entrée dans un centre pénitentiaire étant lourdement régulée, il convient de formuler en amont les autorisations nécessaires (autant pour le personnel extérieur que pour le matériel audiovisuel) : une contrainte certes largement surmontable mais qui nécessite une certaine anticipation, voire une certaine aisance administrative.

Dans son article *J'ai participé à un atelier d'art en prison*, Mathilde Dionisus nous dépeint un environnement assez sommaire : une petite salle de quinze mètres carrés et quelques tables autour desquelles sont installés huit détenus, en plus de l'intervenante et de la journaliste. Ce manque de place semble d'ailleurs être une préoccupation pour la coordinatrice culturelle : « Son principal problème, c'est l'espace disponible : deux petites salles d'une jauge de dix personnes chacune, sélectionnées chaque mois parmi deux cents volontaires sur une population de mille détenus »<sup>37</sup>.

Lors de la table ronde<sup>38</sup> organisée par Arnaud Théval, plusieurs intervenant.es ont effectivement déploré l'absence d'une salle dédiée aux activités artistiques et culturelles au centre de détention d'Aiton. A Chambéry, il.elle.s se satisfont d'une pièce sans fenêtre.

Cette étroitesse conduit inévitablement à une sélection en amont ; présupposant ainsi que l'ensemble des détenus n'est pas en mesure de bénéficier des ateliers culturels. Il paraît donc légitime de se questionner sur le mode de fonctionnement de cette sélection (qui choisit et sur quels critères ?) ; voire de remettre en cause son existence.

En maison d'arrêt, la problématique principale semble être celle de l'absentéisme : une irrégularité expliquée par un programme déjà chargé et millimétré, traversé par des détenus en attente d'un

---

<sup>36</sup> Castera, Alexandre. « Détention et accès à la pratique artistique et culturelle : retour d'expérience ». *Les cahiers de la LCD 1*, n° HS1, 2018, 133-43.

<sup>37</sup> Dionisus, Mathilde. « J'ai participé à un atelier d'art en prison ». *Beaux Arts*, 19 décembre 2018.

<sup>38</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, Annexes.

jugement ou condamnés d'une peine courte ; un temps trop bref pour mettre en place des actions solides et durables.

Clémence Bailly, elle, évoque à demi-mot que ces activités sont soumises au bon vouloir du personnel encadrant qui décide parfois de ne pas y envoyer les détenus inscrits, sans raison apparente<sup>39</sup>. Cette information est confirmée par la publication d'Alexandre Castera qui, d'abord, déplore un certain absentéisme souvent inexplicable.

Il évoque également « une certaine réticence » de la part des surveillant.es quant à la mise en place de l'exposition dans la prison. Il explique : « Il est apparu que, d'une certaine façon, il leur semblait injuste que les détenus bénéficient d'une pluralité de propositions culturelles qu'ils considèrent comme des privilèges, au regard des difficiles conditions de travail des surveillants »<sup>40</sup>.

Cette réalité du terrain, déjà complexe, se superpose à d'autres contraintes, immatérielles cette fois. Alexandre Castera raconte par exemple avoir été « déconseillé » sur le choix de certains thèmes, comme la sexualité ou la violence ; des restrictions compréhensibles mais qui ne font l'objet d'aucun écrit officiel, limitant ainsi les acteu.rice.s culturels dans leurs propositions.

De la même manière, un intervenant évoque à Chambéry une consigne curieuse : celle de ne pas utiliser la couleur rouge. Cette dernière, qui rappelle la violence, est apparemment bannie des centres de détention.

Rappelons que l'éviction de ces thèmes n'empêche pas leurs présences réelles dans les prisons ; ainsi leur donner une place dans ces ateliers ne permettrait-ils pas de briser un certain tabou ?

Ainsi, nous ressentons une certaine frustration côté intervenant.es, nécessitant une réactivité permanente. Pourtant, le directeur de la maison d'arrêt de Chambéry juge que « ce sont plutôt les personnes qui rentrent [en prison] qui s'adaptent »<sup>41</sup>. Au-delà d'une dualité entre détenu et surveillant.e, nous soupçonnons celle d'une incompréhension entre acteu.rice.s culturel.es et personnel pénitentiaire.

Ces deux publications proposent une vision très similaire de l'intérêt de ces ateliers : celui de la réinsertion. Alexandre Castera nous parle « d'actions organisées au profit des détenus » avec l'objectif de « contribuer à la réussite bilatérale d'un retour au sein de la société »<sup>42</sup>.

Mathilde Dionisus confirme que « l'idée est d'éviter les récidives, en proposant en parallèle de cette ouverture sur le monde que permet l'art de faire partie d'une véritable communauté animée par des groupes de parole et des rendez-vous festifs, dont certains sont obligatoires pour assurer le suivi »<sup>43</sup>. Cependant, ces buts ne peuvent pas être atteints par l'activité seule : la médiation joue un rôle très important dans ces processus ; et il est apparu au fil de nos entretiens que la part laissée à la réflexion des détenus était assez légère. Puisque le personnel pénitentiaire est tenu à l'écart de ces activités, qui tient le rôle de médiateur en dehors des rares ateliers ?

## **b) Une complexité administrative qui empêche le renouvellement de l'offre culturelle**

La programmation artistique est normalement gérée en détention par des coordinateur.rice.s culturel.le.s affilié.e.s aux établissements. Pourtant, nous découvrons rapidement que ce poste n'existe pas dans tous les établissements pénitentiaires ; certains coordinateur.rice.s se partageant entre deux structures, parfois éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres. Par exemple, la coordinatrice culturelle de l'Isère se partage entre Grenoble-Varces et Saint-Quentin-Fallavier, deux établissements distants de

---

<sup>39</sup> Entretien: Clémence Bailly, 15/10/2021.

<sup>40</sup> Castera, Alexandre. « Détention et accès à la pratique artistique et culturelle : retour d'expérience ». *Les cahiers de la LCD* 1, n° HS1, 2018, 133-43.

<sup>41</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, 50min40, Annexes.

<sup>42</sup> *ibid.*

<sup>43</sup> Dionisus, Mathilde. « J'ai participé à un atelier d'art en prison ». *Beaux Arts*, 19 décembre 2018.

90 kilomètres ; celle de l'Allier entre Montluçon et Moulins, séparés de 82 kilomètres ; et celui de la Loire entre Roanne et Saint-Etienne, éloignés de 87 kilomètres<sup>44</sup>.

Nous pouvons également voir sur ce document que le poste de coordinateur.rice.s culturel.le de la Loire est en cours de recrutement, ce qui signifie que la mission est actuellement entre les mains du SPIP, déjà chargé de nombreuses tâches (maintien des liens familiaux, préparation à la sortie...).

Notons que le poste de coordinateur.rice.s culturel.le est la seule formation qui, malgré le fait qu'elle concerne un poste directement intégré aux établissements pénitentiaire, n'ait pas sa formation dédiée à l'ENAP. Ainsi, comment s'assurer que les personnels encadrants et les référent.e.s culturel.le.s utilisent le même langage et voient d'un même œil les politiques de réinsertion ?

Nous remarquons que les référent.e.s culturel.le.s ont tendance à privilégier des associations avec lesquelles le partenariat est déjà construit. En effet, tous les acteur.rice.s artistiques que nous avons rencontré n'étaient pas novices dans le domaine. Par exemple, Céline Saint-Martin, directrice de Scène Oblique, qui intervient en détention « depuis plus de dix ans »<sup>45</sup>. Cette situation semble confortable pour les coordinateur.trice.s culturel.le.s qui peuvent s'appuyer sur des intervenant.es volontaires, qui connaissent déjà la réalité du terrain. Cependant, cela semble réduire la participation de nouvelles associations dans le secteur et donc l'émergence de nouvelles représentations.

A ce sujet, Bernard Bolze, fondateur de l'Observatoire International des Prisons, déplore une irrégularité dans l'octroi des financements dédiés à la programmation culturelle en détention : pour lui, les administrations ne soutiennent que les activités « **occupationnelles** » ; au détriment d'activités « **émancipatrices** »<sup>46</sup>. Lui qui proposerait donc des activités innovantes serait désavantagé dans l'attribution des subventions, au profit d'associations anciennement installées dans le dispositif...

Cette complexité administrative empêche la communication entre les différents acteur.rice.s du système et donc les initiatives. C'est alors une organisation verticale qui se met en place, poussant au repli du dispositif sur lui-même. Si cela a conduit à l'opacité du système carcéral décrite plus tôt, l'évolution actuelle de la convention Culture-Justice laisse espérer un futur plus transparent. Florine Siganos met d'ailleurs l'accent sur le fait que grâce aux nombreux partenaires publics et privés externes, la prison s'ouvre à de nouvelles formes d'interventions de plus en plus diversifiées<sup>47</sup>.

### **c) De l'art en marge à l'art au cœur du dispositif : transformer nos représentations pour transformer le projet carcéral**

Les contraintes présentées révèlent des antagonismes à plusieurs échelles entre :

- Les surveillant.es et le détenus
- Les politicien.nes, les cadres et les intervenant.es
- Le Ministère de la Culture et celui de la Justice

Cependant, des avancées notables sont en cours. En effet, la tentative de dépasser ces oppositions est difficile mais bien présente. On le constate à travers l'évolution de la convention culture/justice vers plus d'horizontalité. A la fin de la journée d'études du 23 novembre 2021<sup>48</sup>, Floriane Mercier a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif pour répondre aux appels à projets culturels en milieu carcéral. Alors que jusqu'à présent les intervenant.es (artistes, associations, structures culturelles.. etc) pouvaient déposer leur projet à la DRAC ou auprès de la région, il.elle.s devront maintenant obligatoirement passer par les établissements pénitentiaires. La validation d'un

<sup>44</sup> DISP de Lyon, SPIP. « Liste référent culture au 27/11/2020 », novembre 2020.

<sup>45</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, 33min30, Annexes.

<sup>46</sup> Entretien : Bernard Bolze, 29/10/2021, 12min30.

<sup>47</sup> Siganos, Florine, et Pierre-Victor Tournier. *L'action culturelle en prison : pour une redéfinition du sens de la peine*. Logiques sociales. l'Harmattan, 2008. p.51.

<sup>48</sup> Voir : Déroulé de la rencontre, Journée d'études, Annexes.

projet passera d'abord par les acteurs directes du milieu carcéral, puis par concertation avec les représentants politiques. On constate donc une prise en compte croissante des réalités du terrain par celles et ceux qui encadrent politiquement la convention ; bon moyen d'éviter les contraintes liées à l'opposition entre ambitions théoriques et possibilités réelles.

De plus, le passage par la question de la culture est de plus en plus présent dans la formation des travailleuses. Par exemple, lors de notre entretien, Anne-Claire Landrieu, responsable de la culture au sein de l'ENAP, nous a communiqué sa volonté de rendre obligatoire certains ateliers culturels pour les élèves. Cela révèle deux choses : la culture sera de plus en plus présente dans les formations mais vouloir la rendre obligatoire souligne également le désintérêt qu'elle suscite pour le moment<sup>49</sup>.

Enfin, le poste de coordinateur.trice culturel.le, créé il y a quatre ans témoigne d'une volonté d'harmonisation entre culture et justice. Alors que jusque-là ce sont les associations ou les CPIP qui organisaient les ateliers culturels sur leur temps disponible (quasi inexistant)<sup>50</sup>, il y a maintenant des coordinateur.trice.s culturel.le.s, embauché.e.s au sein des SPIP qui assurent cette fonction. En contact avec les différents services, il.elle.s ont un regard sur l'ensemble des activités des détenus, et parviennent donc plus facilement à mettre en place des ateliers. Cependant, bien que ces coordinateur.trice.s occupent une place centrale, faisant le lien entre les différents services par la question de la culture, cette dernière reste en marge dans l'ordre des priorités, comme nous l'a souligné Lauréline Bucher, coordinatrice culturelle du département de la Savoie lors d'un échange informel.

La convention Culture-Justice prend donc une épaisseur palpable, cependant, la question de l'utilité de l'art en prison reste toujours présente. En effet, les intervenant.es eux-mêmes se posent la question de leur légitimité. Lors de la journée d'étude du 23 novembre à Villeurbanne<sup>51</sup>, plusieurs acteurs ont témoigné sur les projets menés en prison. Si le développement était bien mis en avant, la question du résultat était peu interrogée. La représentante de l'association de photographie *Stimultania* a même avoué : « A quoi ça sert ? On n'a toujours pas trouvé la réponse, mais on y travaille ». Les intervenant.es continuent de développer des projets mais on constate un malaise face à la question concrète de l'utilité. Selon le Ministère de la Justice, « l'accès à la culture est un des éléments d'un parcours d'insertion ou de réinsertion d'une personne placée sous main de justice »<sup>52</sup>. Le terme de "réinsertion" est utilisé à de nombreuses reprises dans le cadre de la convention. Au regard de l'absence de résultats concrets, il semble pourtant vide de sens, uniquement là pour justifier une politique interministérielle. Comme le souligne Florine Siganos dans *L'Action culturelle en prison*, la culture en prison est « instrumentalisée » par l'administration pénitentiaire pour justifier qu'elle tient compte « des moyens d'épanouissement de la population pénale »<sup>53</sup>. Exit les apparences, ne faut-il pas se poser honnêtement la question du rôle des présences artistiques en détention ? En déconstruisant cet a priori, ne pourrait-on pas dépasser l'idéalisme pour que la culture ait un rôle de transformation sociale en détention ? Alors que dans les œuvres populaires on ne voit que des détenus en quête d'émancipation, en réalité ce dispositif met en scène de nombreux acteurs, qui interagissent entre eux. Ce qu'on appelle la prison est en fait une organisation sociale complexe. Pourtant, les interventions artistiques au sein de ce dispositif semblent s'inspirer de l'illusion et la reproduire. En ne s'adressant qu'aux détenus, en pensant l'art comme source d'émancipation, ces ateliers ne prennent pas en compte tous les acteurs. On pense à un après détention, à la grande question de la réinsertion sans prendre en compte la situation actuelle. La prison est une fois de plus perçue comme un non-temps. Il y a l'avant, il y a l'espoir d'un après et l'atelier artistique serait là pour aider le passage de l'un à l'autre. Mais au lieu d'avoir un rôle fictif, inévaluable dans le concret, l'artiste ne pourrait-il pas créer du lien social dans les murs comme il le fait hors les murs ? On répondrait alors à la question de

---

<sup>49</sup> Voir : Entretien: Anne-Claire Landrieu, 21/10/2021.

<sup>50</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, Annexes.

<sup>51</sup> Voir : Déroulé de la rencontre, Journée d'études, Annexes.

<sup>52</sup> Site web : Ministère de la Justice. « Les structures pénitentiaires ». 22 septembre 2021.

<sup>53</sup> Siganos, Florine, et Pierre-Victor Tournier. *L'action culturelle en prison : pour une redéfinition du sens de la peine*. Logiques sociales. l'Harmattan, 2008. p.245.

la culture en prison mais aussi à la question de l'incarcération elle-même : c'est une micro-société, un lieu d'expérience où on peut réapprendre à faire société.

Lors de la table ronde<sup>54</sup>, Franck Lamoline, directeur de la maison d'arrêt de Chambéry, laisse entendre que la question de la culture passe après celle de la sécurité. Sur un ton sarcastique, il souligne que son rôle est avant tout d'éviter qu'une émeute éclate ou qu'un prisonnier s'échappe. David Cauvin, lui, formateur de surveillant.es révèle une problématique propre à ses collègues : celle de l'autorité face à la proximité avec les détenus. Certes, il aimerait participer à des ateliers culturels avec les détenus, mais cela risquerait de mettre à mal sa domination. La représentation des surveillant.es, souvent connotée négativement avait déjà été soulignée par Erving Goffman. Selon lui, les contacts entre détenus et surveillant.es sont limités, ce qui contribue à produire dans chaque groupe une image « stéréotypée et hostile » de l'autre groupe. Il ajoute : « Deux univers sociaux et culturels se constituent côte à côte, avec quelques points de contact officiels, mais sans interpénétration. »<sup>55</sup>. Selon David Cauvin, la réalité est plus nuancée mais il n'empêche que des stéréotypes se maintiennent. De plus, de nouveaux enjeux bureaucratiques se sont ajoutés, comme le montrent Marion Vacheret et Lemire Guy dans *Anatomie de la prison contemporaine* : « Missions difficilement compatibles, mission de réinsertion sociale encore en chantier, bureaucratisation des tâches, multiplication des intervenants, conditions de travail complexes, sentiments de perte de pouvoir et de dévalorisation, les surveillants de prison vivent une crise de légitimité et de reconnaissance extrêmement importante. »<sup>56</sup>. Chose que notre formateur-surveillant confirme : il doit jongler toujours « deux casquettes » : celle de l'empathie et celle de l'autorité<sup>57</sup>. Pour ces raisons, le premier réflexe serait donc de placer la culture au second plan, on entend même qu'elle est parfois un obstacle pour certains acteur.rice.s.

Pourtant, lors de cette même rencontre, tous finissent par avouer (certes, encouragés par les questions orientées d'Arnaud Théval) l'efficacité des actions culturelles à créer du lien, à apaiser les rapports des détenus entre eux, des détenus avec le personnel encadrant et des différents services entre eux. Dans *L'Art comme expérience*, John Dewey définit l'expérience esthétique non pas comme une activité mais comme une relation entre l'acteur.rice et son activité. C'est le niveau d'engagement de la personne agissante à ce qu'elle fait qui va définir ou non la qualité esthétique de l'expérience. Il y a bien une spécificité de l'expérience esthétique propre à la sensibilité de l'individu mais par sa qualité d'expérience, elle appartient malgré tout au flux des actions, elle s'intègre dans le quotidien. Dewey parle de « variations » qui opèrent un passage enrichit entre expériences passées et optiques futures. Ainsi, il y a perméabilité entre ces « nuances subtiles d'une teinte qui progresse et se propage » que sont les expériences esthétiques et les expériences quotidiennes qui sont alors éclairées d'une nouvelle manière<sup>58</sup>. Au-delà d'une idéologie de culture pour tous sur laquelle s'est jusque là fondée la convention culture justice, les présences artistiques en prison n'auraient-elles une véritable influence positive sur le quotidien de chaque membre du dispositif, et donc sur leurs relations interpersonnelles ?

Si la culture apaise les relations au sein de ce système tendu, ne peut-elle participer à créer un cadre sécurisant et respectueux ; donc améliorer plutôt qu'empêcher le bon fonctionnement de cette organisation sociale ? Dans le discours paradoxal des différents acteur.rice.s présent.es lors de cette conférence, il semble que la culture ne soit pas exploitée dans tout ce qu'elle peut offrir. Peut-être que si les ateliers permettaient de créer du lien, de la communication entre administrateurs et administrés, ils produiraient un meilleur quotidien pour tous au sein des murs. Au lieu de chercher la réinsertion de l'extérieur, ne faudrait-il pas penser la prison comme un modèle de société dans lequel les détenus pourraient expérimenter un nouveau rapport à l'autre ?

---

<sup>54</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, Annexes.

<sup>55</sup> Goffman, Erving, Liliane Lainé, Claude Lainé traducteur, et Robert Castel. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Le Sens commun. Éd. de Minuit. Consulté le 24 novembre 2021. p.51.

<sup>56</sup> Vacheret, Marion, et Guy Lemire. *Anatomie de la prison contemporaine*. 2e éd. Paramètres. Presses de l'université de Montréal, 2007. p.70.

<sup>57</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, 1h04, Annexes.

<sup>58</sup> Dewey, John. *L'art comme expérience*. Gallimard, 2010. Chapitre 3, p.7.

Le fait de s'adresser uniquement aux détenus provoque une reproduction des représentations : on offre de la culture qu'à une partie des membres du système, le personnel se sent alors lésé<sup>59</sup>, moins privilégiés que les détenus qu'il encadre. La rupture est alors consolidée; ce n'est que par le rapport de force que vont s'exercer autorité et sécurité et non par la communication. Alors que l'expérience esthétique pourrait valoriser le quotidien du groupe, elle perpétue ici une situation de tension. La compétition des représentations est maintenue. Chacun va défendre sa position face à l'autre. Pourtant, conditions de vie difficiles, insécurité, épuisement et manque de moyen sont des problématiques communes à tous ces acteur.rice.s. Pour faciliter la mise en place d'ateliers et éviter les contraintes existantes, les actions culturelles ne devraient-elles pas s'adresser à l'ensemble des acteur.rice.s du dispositif carcéral ? Peut-être serait-ce la solution pour enfin produire de nouvelles représentations et donner une image plus juste des réalités.

En faisant entrer des animaux dans les murs<sup>60</sup>, Arnaud Théval a placé un entre-deux, un lien inattendu entre travailleur.euses et détenus. L'objectif de l'action culturelle en prison ne serait-il pas de recréer du lien dans cet espace d'abord, afin de le faciliter avec l'extérieur ensuite ?

Lors d'une conversation informelle suite à la table ronde, l'artiste Christophe Galleron a peut-être pointé les raisons de la mise au ban de la culture : « La prison n'a jamais été pensée comme un projet ».

---

<sup>59</sup> Voir : Table ronde, 24/11/2021, Annexes.

<sup>60</sup> Site web : « La prison enforestée ». Arnaud Théval.

# CONCLUSION

Lors de cette recherche nous avons souhaité interroger les représentations du système carcéral présentes dans l'imaginaire collectif d'un public externe à la prison. L'enquête nous a amené à identifier ces représentations, les contextualiser et essayer de comprendre leur provenance. Le système carcéral s'est révélé être un dispositif complexe, en proie à des phénomènes sociétaux dont dépendent son fonctionnement ainsi que ses représentations.

Nous découvrons ainsi la réalité du système carcéral : derrière ces murs, se dresse une véritable fourmilière dont le fonctionnement, autonome, se calque sur celui de notre société. Ainsi, la prison n'est plus : nous découvrons les réalités et les enjeux qui se cachent derrière les établissements pénitentiaires, traversés et régis par une multitude d'acteur.rice.s aux attentes diverses.

Une différence conséquente est vite apparue entre les représentations présentes dans l'imaginaire collectif et la réalité des conditions de détention. Les représentations artistiques et médiatiques de ce système participent à opacifier les réalités du fonctionnement pénitentiaire, qui sont finalement laissées à la merci de l'imaginaire artistique. Les créations qui en découlent ont différentes portées : soit elles s'appuient sur le contexte carcéral pour servir leur propre intention artistique et narrative, soit elles ont pour but de réellement parler de la prison et en font la médiation. Dans les deux cas, l'art est porteur d'une image de la prison, dont le public externe doit se contenter puisqu'il y a peu d'autres moyens d'accéder à cet environnement. L'artiste étant lui-même membre de ce corps social est habité par ces représentations, l'enjeu est de savoir s'il reproduit la rupture avec le réel ou s'il la remet en question pour produire une nouvelle compréhension du système carcéral.

De plus, le fonctionnement interne du dispositif carcéral ne semble pas favoriser l'émergence de nouvelles représentations. En effet, nous analysons une fermeture du système sur lui-même, comme si ce microcosme se suffisait à lui-même : pris dans ses représentations et dans sa complexité, il devient plus aisé pour ses acteur.rice.s de s'enfermer dans ce fonctionnement cyclique ; et ainsi se creuse la brèche entre dedans et dehors.

Au lieu de chercher des solutions extérieures, la coopération entre culture et justice pourrait permettre de refaire société à l'intérieur des murs. Si cet accord se renforce progressivement, la question culturelle reste encore en bas de la liste des priorités. Pourtant, ne pourrait-elle pas être un outil pour fluidifier l'organisation, la communication et les rapports sociaux entre tous les membres du dispositif ; et donc, renforcer la sécurité de façon concrète ? De grands projets ont permis la démocratisation culturelle (tous les lieux de détention ont une programmation) mais la démocratie culturelle (l'égalité de tous face à cette offre) semble encore loin.

Grâce à l'évolution de la Convention Culture-Justice, pourrait-on espérer une nouvelle génération de surveillant.es plus conscient.e.s des atouts de l'art pour eux et pour ceux qu'ils fréquentent quotidiennement ? Davantage de postes de coordinateur.rice.s culturel.le.s vont-ils s'ouvrir afin que l'intégration de la culture en détention ne soit plus une lutte mais une norme ?

Aujourd'hui, la question est de savoir si ce nouvel encadrement interministériel permettra de produire de nouvelles représentations chez les détenus, le personnel pénitentiaire et donc la société civile afin de faire de la prison non plus un lieu de simple surveillance et de punition mais un lieu de transformation par la compréhension de l'altérité.

Pour reprendre Hugo, si « L'homme est une prison où l'âme reste libre », l'art pourrait-il permettre de dépasser les paradoxes et de faire de la prison un espace de liberté ?

# ANNEXES

Méthodologie	2
Images	4
Tableau récapitulatif des entretiens	6
Journée d'étude du 23/11	8
Table ronde du 24/11 à Chambéry	9
Bibliographie	10
Pour aller plus loin	13

# Méthodologie

Nous avons privilégié une démarche inductive à une stratégie déductive, où la problématisation émerge au fil de la réalisation de la recherche. Notre problématique découle donc d'une succession d'étapes que nous allons détailler ci-dessous.

Nous nous sommes retrouvés autour de ce sujet pour différentes motivations personnelles. Puisqu'il s'agit d'un milieu généralement assez fermé, nous avons notamment été séduits par l'opportunité qui se présentait. Ainsi, conscients que nos perceptions de la prison se basaient surtout sur des créations artistiques, nous avons rapidement décidé de confronter fiction et réalité pour dépasser le fantasme, directement à la source de notre curiosité. Tout au long de notre travail, nous avons assumé notre position d'ignorants face au sujet : individuellement jamais confrontés au milieu carcéral, nous avons démarré notre recherche avec une forme de naïveté ; qui nous a finalement guidés tout au long de notre travail.

Puisque nos représentations de la prison venaient surtout des médias et des supports artistiques qui la mentionnent, notre conviction de départ a été celle d'une opinion de société globalement déterminée par les œuvres.

Notre plan de départ s'est donc construit autour de : l'étude de l'imaginaire collectif, l'analyse du dispositif carcéral puis le questionnement des conditions de production et de diffusion de ces images ; mais cette perspective a été nuancée au fil de notre recherche. Notre première version du plan se trouve dans les annexes.

Les entretiens ont joué un rôle déterminant dans notre travail de recherche puisqu'ils nous ont permis de mieux appréhender les réalités du dispositif carcéral. Arnaud Théval, notre référent, nous a donné plusieurs contacts - mêlant professionnels de la justice et de la culture - avec qui nous avons mené des entretiens :

- Nicolas Merle : chef de bureau interministériel à la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle
- Anne-Claire Landrieu : chargée de l'action culturelle à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire
- Floriane Mercier : conseillère action culturelle et territoriale au Ministère de la Culture
- Bernard Bolze : militant associatif fondateur de l'Observatoire International des Prisons et co-fondateur de Prison Insider
- Clémence Bailly : directrice interrégionale des services pénitentiaires

Nous avons également participé à un temps d'échange et de travail autour du programme Culture-Justice en Auvergne-Rhône-Alpes le 23 novembre 2021 à Villeurbanne. Cette rencontre a été organisée par la DRAC d'Auvergne-Rhône-Alpes, la DISP de Lyon et la DIRPJJ Centre-Est et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le jour suivant, nous avons été invités à présenter nos travaux en cours à la table ronde « La prison masquée » à Chambéry, organisée par Arnaud Théval.

Tous les enregistrements audio de nos entretiens et de la table ronde sont disponibles un peu plus bas. Nous avons choisi de résumer les entretiens dans un tableau récapitulatif - au lieu de les transcrire - car nous nous sommes servis du contenu et non du discours.

Les cinq entretiens qualitatifs sont semi-directifs. Bernard Bolze nous a reçus à son domicile et les quatre autres entretiens ont eu lieu par visioconférence. Notre fil rouge, commun aux cinq entretiens, est le suivant : présentation, actions, objectifs, représentation ; chaque question étant

bien sûr réadaptée selon l'interlocuteur. Ces cinq entretiens ont été très enrichissants pour nous, notamment sur le fonctionnement précis du dispositif carcéral.

Nous n'avons pas mené d'entretien avec un.e détenu.e ou un.e ancien.ne détenu.e puisque, au-delà de la difficulté de mise en place, cela ne nous semblait pas pertinent étant donné que nous étudions ici le fonctionnement du dispositif et non sa réception.

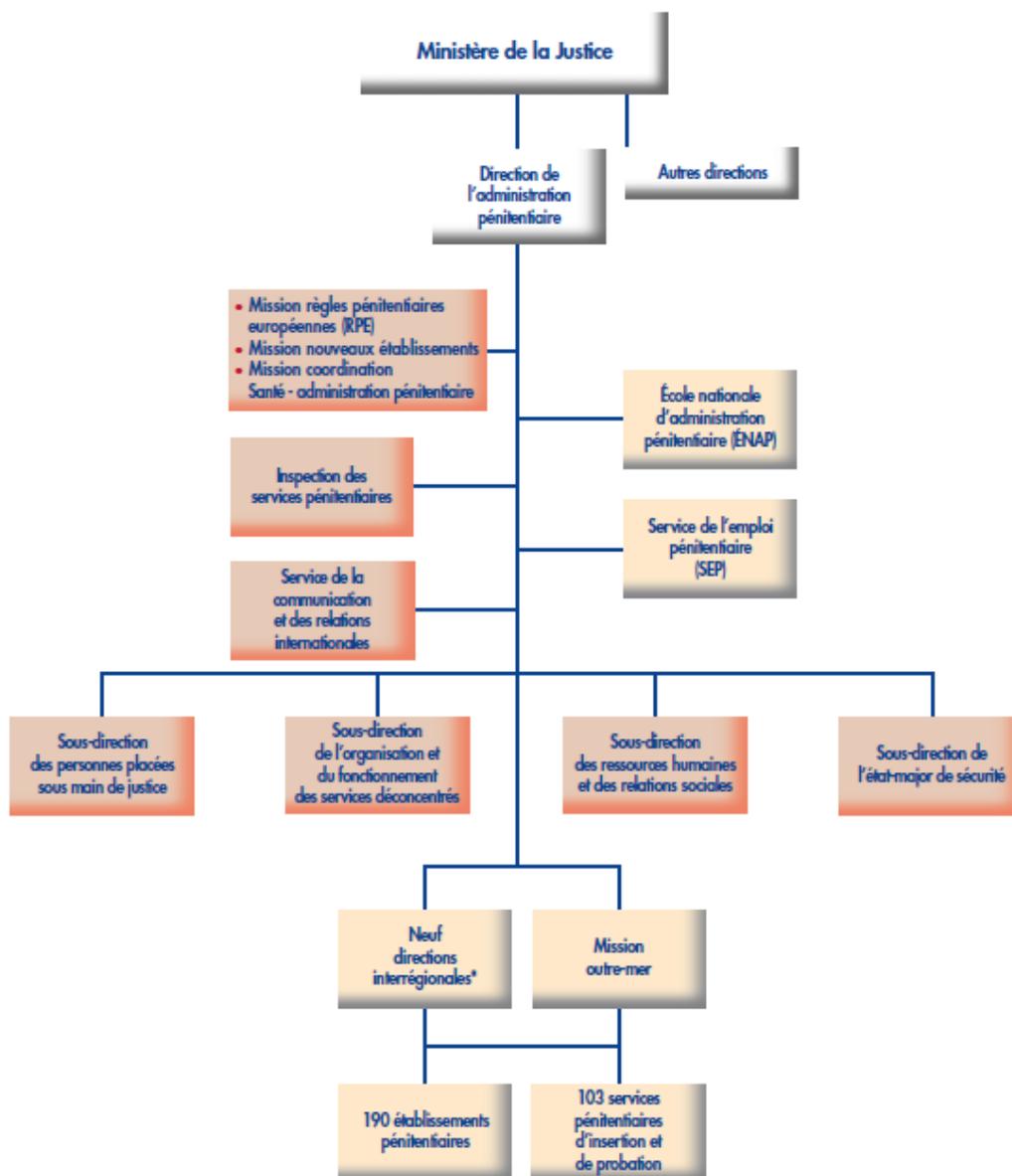
Nous n'avons pas non plus rencontré d'artistes intervenants en prison car nous nous sommes enrichis de lectures et de témoignages entendus lors de la journée d'étude et de la table ronde.

Enfin, il est important de préciser que la majorité de nos recherches/notre terrain d'enquête est focalisée en Auvergne-Rhône-Alpes, même si nous n'avons pas exclu de nous intéresser aux autres régions. Ce choix découle naturellement des contacts et de ressources qui étaient à notre portée et qui sont centrés autour de la région ; cependant, le propos développé semble applicable au territoire national.

Nous avons fait le choix de l'écriture inclusive dès lors que nous parlons des acteurs culturels qui gravitent autour du dispositif pénitentiaire. Seuls les détenus resteront au masculin. En effet, d'après l'OIP, les femmes représentent seulement 3,3% de la population détenue au premier janvier 2021 et n'a jamais dépassé 4,5% depuis les années 1980. Les intervenant.es que nous avons rencontré.es ont aussi eu tendance à parler de détenus et non de détenu.es, en utilisant des formules comme « mes gars » ou « les gars ».

# Images

## Organigramme de l'administration pénitentiaire



\* Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Image 1 : « L'administration pénitentiaire en France », Ministère de la Justice. 2007. p.10

Figure 6 :  
« Au cours des deux derniers mois, avez-vous... » (n=3003)

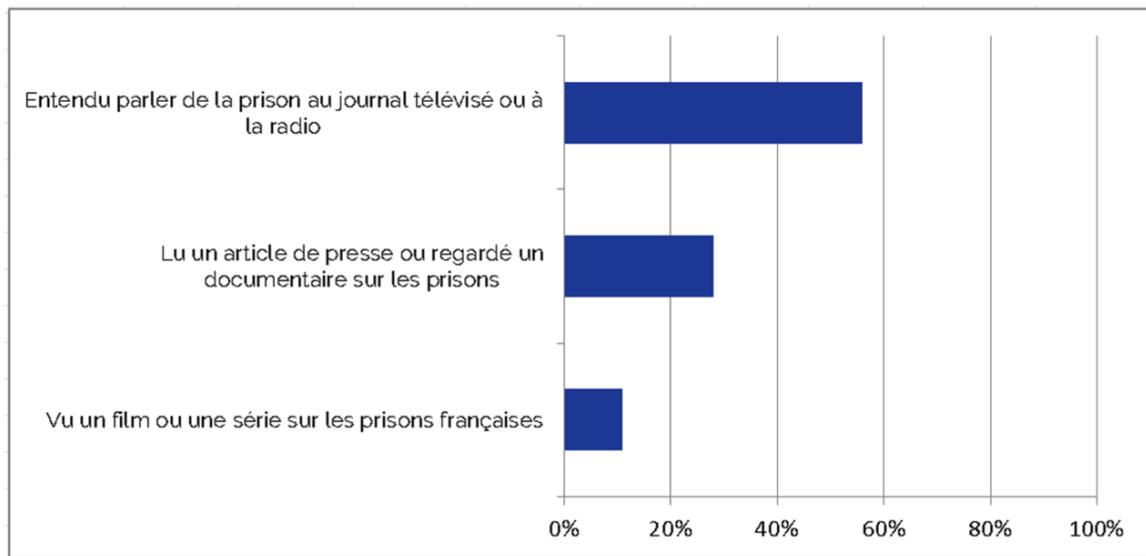


Image 2 : Simon, Lise, et Luc Warde. « Représentation des Français sur la prison ». *Ministère de la Justice* cahier d'étude n°49, 2019 : p.6

## Tableau récapitulatif des entretiens

Date	Contact et rôle	Mots-clés de l'entretien
15/10/2021	Clémence Bailly, référente culture, sport et action sociale sur la DISP de Lyon, Service : DPIP (Département des Politiques d'Insertion, de Probation et de Prévention de la Récidive)	milieu ouvert/milieu fermé, différences entre maison d'arrêt et centre de détention ; rôles SPIP et DISP dans la programmation culturelle en détention et vis-à-vis du coordinateur culturel ; relation surveillant/détenu ; contraintes liées aux ateliers en détention ; protocole Culture-Justice ; représentations de la prison dans la société ; difficultés de la vie en prison
20/10/2021	Floriane Mercier, conseillère action culturelle et territoriale au Ministère de la Culture	Convention culture justice 1986 1er partenariat des ministères culture et justice, coordonné par les DRACs et DISPs, appel à projet, bilans demandés aux associations qui proposent un projet, suivent les 3 piliers de l'éducation artistiques et culturels, difficulté pour la restitution des projets effectués en prison à l'extérieur en raison des autorisations à demander et obtenir, difficulté pour les intervenants de se rendre avec du matériel en prison, art participe à la possibilité de s'émanciper comme dans les autres milieux, interventions changent les représentations que les artistes ont de la prison, au niveau des habitants c'est plus rare, artistes comme émissaires de ce qu'ils y voient
21/10/2021 et 03/11/2021	Anne Claire Landrieu, Chargée de l'action culturelle de l'ENAP	Résidences artistiques ; Culture comme outils de formation ; prise en compte de l'individu ; porteuse de valeur ; fardeau, contrainte pour les élèves ; participation rare ; méthodologie du projet ; autonomisation ; nouveaux engagements communs avec le Ministère de la Culture ; horizontalité ; volonté des artistes de voir « l'autre côté » , le personnel pénitentiaire ;

27/10/2021	Nicolas Merle, Ministère de la Culture, chef du bureau interministériel à la sous-direction des pratiques culturelles (Délégation Transmission, Territoire et Démocratie Culturelle)	Démocratie culturelle, droits culturels, aménagement culturel des territoires, nouvelle direction d'administration centrale, politique interministérielle, triple partenariat entre le ministère de la culture, la DAP et la DPJJ, DRACs, établissements publics sous tutelle du ministère, paysage réglementaire interministériel Culture / Justice, contraintes inhérentes à la notion de développement culturel pour tous les publics empêchés, contraintes dû aux personnes sur place, 2 millions d'euros attribués au programme Culture / Justice, 500 projets soutenus sur 100% des établissements, nouvelle convention culture / justice en co-pilotage entre le ministère et l'ENAP, formation des personnels et accent mis sur la culture, culture comme fenêtre sociale et espace de sensibilisation, enjeux de traduction des oeuvres mises à disposition, culture comme outil de réinsertion, peu de visibilité sur les actions menées, enjeux axés sur les détenus et pas sur l'image de la prison dans la société.
29/10/2021	Bernard Bolze, Fondateur de l'Observatoire International des Prisons, co-fondateur de Prison Insider	pratiques "émancipatrices" et "occupationnelles", abolitionnisme, numerus clausus, formation, durée moyenne d'enfermement en augmentation, agencement et fonctionnement déshumanisant, questionnement du terme "réinsertion" les détenus n'ont pas besoin d'être "réinsérés", professionnalisation du processus d'intégration de la culture en prison

**Lien vers les enregistrements audios (entretiens, table ronde) :**

<https://drive.google.com/drive/folders/1Gm1HoUb-3U6ilkqDK1OQgVosV8K1hR1I?usp=sharing>

# Journée d'étude du 23/11

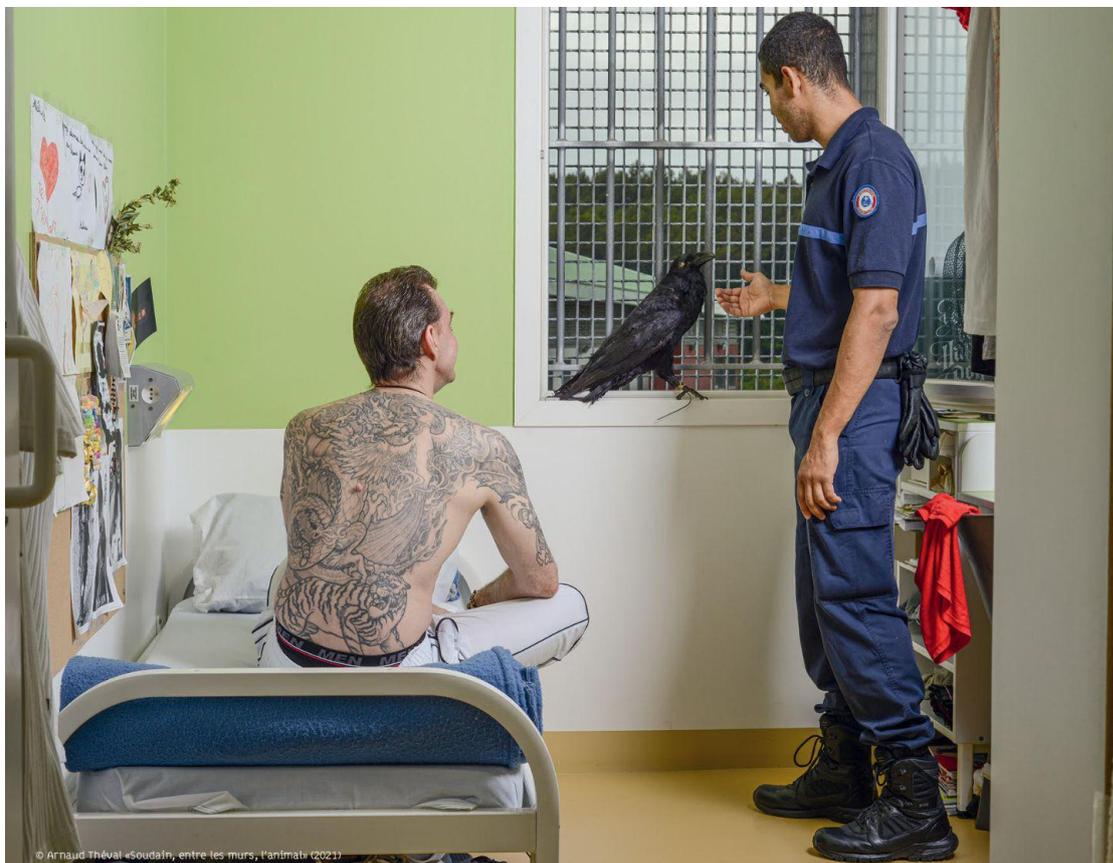
Journée d'études autour du programme Culture/Justice en Auvergne-Rhône-Alpes, 23 novembre 2021 au Théâtre National Populaire à Villeurbanne.

## Déroulé de la rencontre

13h	Accueil
13h30	Introduction. <i>Quand l'art se mêle de liberté</i> par Arnaud Théval, artiste
14h	Témoignages, présentation de projets avec : Microphone /SPIP 42 - La Bobine / PJJ - Stimultania / SPIP 01 - Le TNP et le lien théâtre / PJJ - Ciné Bocage / SPIP 03
15h40 - 16h20	Temps d'échange autour d'un café
16h20	Présentation des nouvelles modalités de l'appel à projet Culture/Justice DISP- PJJ - DRAC – Région <a href="#">L'appel à projet 2022 est consultable Ici</a>
17h	Clôture

# Table ronde du 24/11 à Chambéry

Vernissage et table ronde, 24 novembre 2021 à la Cité des Arts à Chambéry.



© Arnaud Théval «Soudain, entre les murs, l'animats (2021)»

## EXPOSITION DEDANS DEHORS & LA PRISON MASQUEE

En partenariat avec le SPIP 73 - service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Savoie

Vernissage mercredi 10 novembre 2021 à 18h30

Hall d'exposition de la Cité des arts

Visite commentée mercredi 24 novembre à 17h

«La prison masquée»

Table ronde mercredi 24 novembre 2021 à 18h30

Animée par Arnaud Théval, artiste

Auditorium de la Cité des arts

«dedans-dehors.fr»

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
**Chambéry**  
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○  
CITÉ DES ARTS

ASDASS

Soutenu  
par  
GOUVERNEMENT



 Cité des arts de Chambéry officiel  
Tél : 04 79 60 23 70  
[www.chambery.fr/citedesarts](http://www.chambery.fr/citedesarts)  
Jardin du verney, 73000 Chambéry

# Bibliographie

ACE Electoral Knowledge Network. « Motifs administratifs de privation du droit de vote ». <https://aceproject.org/main/francais/lf/lfd02c.html>.

Akrouf, Karim. « TikTok : Chiffres & Tendances 2021 ». Alioze (blog), 6 octobre 2021. <https://www.alioze.com/chiffres-tiktok/>.

Association Genepi. « Le Génépiste, un citoyen en prison », 1999.

Audiard, Jacques. Un prophète, 2009. [https://www.allocine.fr/film/fichefilm\\_gen\\_cfilm=110268.html](https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=110268.html).

Aubenas, Florence, Jane Evelyn Atwood, Ruedi Baur, Gérard Chaliand, ouvrage porté par Ménine, Karelle. 9m2. Arles : Le Cadratin/Actes Sud, 2006.

Burté, Basil, et Killian Bonamy. « La prison dans la peau », juillet 2020. [https://www.arteradio.com/son/61664797/la\\_prison\\_dans\\_la\\_peau](https://www.arteradio.com/son/61664797/la_prison_dans_la_peau).

Castera, Alexandre. « Détention et accès à la pratique artistique et culturelle : retour d'expérience ». Les cahiers de la LCD 1, no HS1, 2018, 133-43.

Chauvenet, Antoinette, Corinne Rostaing, et Françoise Orlic. « 1. Une structure sociale fragile aux effets imprévisibles ». Le Lien social, 2008, 17-46.

Chauvenet, Antoinette, Corinne Rostaing, et Françoise Orlic. « 5. Savoir faire, prévenir, protéger : les freins à la violence ». Le Lien social, 2008, 151-208.

Chedeville, Lucas. « Dans la cellule du détenu aux 100 000 abonnés sur TikTok », 29 juillet 2021. <https://www.vice.com/fr/article/z3xgya/dans-la-cellule-du-detenu-qui-a-100-000-abonnes-sur-tiktok>.

Combessie, Philippe. Sociologie de la prison. 4e éd. Repères: 318. La Découverte, 2018.

Colcombet, Louise, et Carine Didier. « Émissions de faits divers : le crime ne paie pas... sauf à la télé ». [leparisien.fr, 26 mars 2019. https://www.leparisien.fr/faits-divers/emissions-de-faits-divers-le-crime-ne-paie-pas-sauf-a-la-tele-26-03-2019-8039751.php](https://www.leparisien.fr/faits-divers/emissions-de-faits-divers-le-crime-ne-paie-pas-sauf-a-la-tele-26-03-2019-8039751.php).

Dewey, John. L'art comme expérience. Gallimard, 2010.

Dictionnaire Gaffiot latin-français « prehensio - page 1234 », 1934 [https://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php?q=prehensio&fbclid=IwAR1HpHfztsD5gWEkCdiVmqqgI9u3\\_zlLKVd3ESMYLjdgZ8YaQp7RVMZOeQQ](https://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php?q=prehensio&fbclid=IwAR1HpHfztsD5gWEkCdiVmqqgI9u3_zlLKVd3ESMYLjdgZ8YaQp7RVMZOeQQ).

DISP de Lyon, SPIP. « Liste référent culture au 27/11/2020 », novembre 2020.

Dionisius, Mathilde. « J'ai participé à un atelier d'art en prison ». Beaux Arts, 19 décembre 2018. <https://www.beauxarts.com/grand-format/jai-participe-a-un-atelier-dart-en-prison/>.

Foucault, Michel. Surveiller et punir : naissance de la prison. Bibliothèque des histoires. Gallimard, 1975.

Goffman, Erving, Liliane Lainé, Claude Lainé traducteur, et Robert Castel. Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus. Le Sens commun. Éd. de Minuit, 1968.

Guichon, Camille. « Dossier Pédagogique, Intramuros, Théâtre Comédie Odéon ». Édité par Théâtre Comédie Odéon, 2021.

Guzowski-Saurier, Delphine. Usages de la culture et population pénale. Logiques sociales. l'Harmattan, 2018.

« La prison enforestée ». Arnaud Théval. <https://www.arnaudtheval.com/la-prison-la-surface-de-sa-peau/la-prison-enforestee>.

Larousse, Éditions. « Définitions : prison - Dictionnaire de français Larousse ». <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prison/63995>.

Lascombes, Pierre. « L'illégalisme, outil d'analyse ». Societes Representations 3, 1996: 78-84.

« Intra Muros ». Théâtre Comédie Odéon. <https://www.comedieodeon.com/spectacle/intra-muros/>.

« INTRA MUROS - Pépinière Théâtre », theatreonline.com <https://www.theatreonline.com/Spectacle/Intra-Muros/55717>.

Ministère de la Culture et de la Communication. « Culture et Justice ». <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-Justice>.

Ministère de la Culture et de la Communication, « Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle ». <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Evaluation-de-la-politique-publique-de-democratisation-culturelle>.

Ministère de la Justice. « Les structures pénitentiaires ». 22 septembre 2021. <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/les-structures-penitentiaires-14557.html>.

Ministère de la Justice. « Je suis en détention - Guide du détenu arrivant ». <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/je-suis-en-detention-guide-du-detenu-arrivant-19214.html>.

Nizet, Jean, et Natalie Rigaux. La sociologie de Erving Goffman. Nouvelle édition. Repères: 416. La Découverte, 2014.

« Observatoire International des Prisons – Section française (OIP-SF) ». <https://oip.org/>.

Prisons, Observatoire International des. « Surpopulation carcérale ». oip.org (blog). Consulté le 30 novembre 2021. <https://oip.org/decrypter/thematiques/surpopulation-carcerale/>.

San Sebastian 57. Un Prophète - Entretien avec Jacques Audiard, 2009. <https://www.youtube.com/watch?v=yHw9E8isVms>.

Saurier, Delphine, et Clémence Montagne. « L'expérience culturelle en prison : réflexions sur une évaluation par le design ». Sciences du Design 13, no 1 (21 juin 2021): 84-93.

Siganos, Florine, et Pierre-Victor Tournier. L'action culturelle en prison : pour une redéfinition du sens de la peine. Logiques sociales. l'Harmattan, 2008.

Simon, Lise, et Luc Warde. « Représentation des Français sur la prison ». Ministère de la Justice cahier d'étude n°49, 2019.

Télé Matin. Spectacle - Intra-muros, 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=l3AXypy7zTY>.

Un Tiktolard, Nom, Prénom Inconnu. « Un tiktolard (@untiktolard) ». TikTok. Consulté le 26 novembre 2021. [https://www.tiktok.com/@untiktolard?is\\_copy\\_url=1&is\\_from\\_webapp=v1](https://www.tiktok.com/@untiktolard?is_copy_url=1&is_from_webapp=v1).

Vacheret, Marion, et Guy, Lemire. Anatomie de la prison contemporaine. 2e éd. Paramètres. Presses de l'Université de Montréal, 2007.

13ème RUE. Documentaire inédit : Un Prophète, succès sans préméditation, 2010. <https://www.youtube.com/watch?v=ACgZFkMhpxY>.

# Pour aller plus loin

## Articles

Darge, Fabienne. « Théâtre : joué par des détenus, Marius s'évade à la prison des Baumettes ». *Le Monde.fr*, 18 octobre 2019. [https://www.lemonde.fr/culture/article/2019/10/18/theatre-marius-s-evade-a-la-prison-des-baumettes\\_6015982\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2019/10/18/theatre-marius-s-evade-a-la-prison-des-baumettes_6015982_3246.html).

Darge, Fabienne. « Pour la première fois en France, sept détenus acteurs d'une fiction tournée en prison ». *Le Monde.fr*, 3 septembre 2020. [https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/09/03/a-la-prison-d-arles-evasion-par-la-fiction\\_6050771\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/09/03/a-la-prison-d-arles-evasion-par-la-fiction_6050771_3246.html).

Müller, Valérie. « Danser sa peine, la danse derrière les barreaux ». CNC, 26 mars 2020. [https://www.cnc.fr/series-tv/actualites/danser-sa-peine--la-danse-derriere-les-barreaux\\_1143005](https://www.cnc.fr/series-tv/actualites/danser-sa-peine--la-danse-derriere-les-barreaux_1143005).

Regnier, Isabelle. « C'est en prison et c'est du cinéma ». *Le Monde.fr*, 31 janvier 2006. [https://www.lemonde.fr/cinema/article/2006/01/31/c-est-en-prison-et-c-est-du-cinema\\_736366\\_3476.html](https://www.lemonde.fr/cinema/article/2006/01/31/c-est-en-prison-et-c-est-du-cinema_736366_3476.html).

## Arts visuels

« Grégoire Korganow - Prisons », 2011 - 2013. <http://www.korganow.net/fr/photographie-prisons/>.

« Surgissement: Les Baumettes », *Théâtre du Centaure*. 2015. <https://www.youtube.com/watch?v=rQZfrNsxSJE>.

## Documentaire

Beauché, Guy. « LE GRAND JOUR, de la prison à l'Odéon », 14 mai 2020. <https://vimeo.com/418464696>.

13

## Documents officiels

Facchinetti, Patrick, éd. « Image à voir, image à faire. Guide de l'image animée en milieu pénitentiaire ». Publié avec le soutien du *ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général) et du ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire)*, Coédition: *Centre national du cinéma et de l'image animée & Cultures, publics et territoires*, juin 2013. 191 pages.

justice.gouv.fr. « Les structures pénitentiaires ». <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/ladministration-penitentiaire-10037/les-structures-penitentiaires-14557.html>.

« La culture à l'ÉNAP 2018 - 2019 ». *l'École nationale d'administration pénitentiaire*, juin 2020. [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr).

## Films

Courcol Emmanuel. *Un Triomphe*. 2021. [https://www.allocine.fr/film/fichefilm\\_gen\\_cfilm=277478.html](https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=277478.html).

## Podcasts

« Angelin Preljocaj, l'histoire d'un atelier de danse à la prison des Baumettes ». Richeux, Marie. *France Culture*, 22 juin 2020. <https://www.franceculture.fr/emissions/radiographies-du-coronavirus/angelin-preljocaj>.

« Bouffons #107 - En prison, cuisiner pour s'évader », 21 octobre 2020. <https://nouvellesecoutes.fr/podcast/bouffons/>.

« French connection : Marseille, Montreal, New York ». Berthomet, Stéphane. *France Culture*, août 2021. <https://www.franceculture.fr/emissions/french-connection-marseille-montreal-new-york-0>.

« Les braqueurs », Pascarielle, Pascale. *Arte radio*, 2017. [https://www.arteradio.com/serie/les\\_braqueurs](https://www.arteradio.com/serie/les_braqueurs).

« Le système ». Largeteau, Mathilde, et Elise Costa. *Slate*, 13 avril 2021. <http://www.slate.fr/audio/le-systeme/>.

« Musique & prison ». *Ausha*, 15 février 2021. <https://podcast.ausha.co/documentaires-106/musique-prison-le106-rouen-val-de-reuil>.

## Site web

Prison Insider. « Prison Insider - Le site d'information sur les prisons dans le monde ». <https://www.prison-insider.com/>.

## SIGLES

- **ACS** : aide au paiement d'une complémentaire santé
- **ANVP** : association nationale des visiteurs de prisons
- **AP** : administration pénitentiaire
- **CAF** : caisse d'allocations familiales
- **CCAS** : centre communal d'action sociale
- **CE** : chef d'établissement
- **CIAS** : centre intercommunal d'action sociale
- **CLIP** : club informatique pénitentiaire
- **CMUC** : couverture médicale universelle complémentaire
- **CNPE** : centre national de la protection sociale des personnes écrouées
- **CNED** : centre national d'enseignement à distance
- **CPIP** : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
- **CPU** : commission pluridisciplinaire unique
- **CSAPA** : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- **DAP** : directeur ou direction de l'administration pénitentiaire
- **DI** : directeur interrégional
- **DISP** : direction interrégionale des services pénitentiaires
- **EPM** : établissement pénitentiaire pour mineurs
- **IST** : infections sexuellement transmissibles
- **JAP** : juge de l'application des peines
- **JLD** : juge des libertés et de la détention
- **LC** : libération conditionnelle
- **LSC** : libération sous contrainte
- **MBO** : mesures de bon ordre
- **PAM** : provision alimentaire mensuelle
- **PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse
- **PS** : permission de sortir
- **PSE** : placement sous surveillance électronique
- **QD** : quartier disciplinaire
- **QI** : quartier d'isolement
- **RP** : réduction de peine
- **RPS** : réduction de peine supplémentaire
- **SPIP** : service pénitentiaire d'insertion et de probation
- **TAP** : tribunal de l'application des peines
- **TIG** : travail d'intérêt général
- **TGI** : tribunal de grande instance
- **UHSI** : unité hospitalière sécurisée interrégionale
- **USMP** : unité sanitaire en milieu pénitentiaire

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
2016-2021**

Entre

Le ministère de la Culture et de la Communication,

représenté par son secrétaire général, d'une part,

Et

L'École nationale d'administration pénitentiaire, établissement public à caractère administratif créé par le décret N° 2000-1328 du 26 décembre 2000, désignée sous le terme l'Énap représentée par sa directrice Madame Sophie Bleuet, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule :**

Considérant la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 notamment ses articles 2, 27, 41 et 43,

Considérant

1. les accords entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication formalisés respectivement par les protocoles des :
  - 25 janvier 1986,
  - 15 janvier 1990,
  - 30 mars 2009.
2. les circulaires interministérielles des :
  - 14 décembre 1992, relative au fonctionnement des bibliothèques et au développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires,
  - 30 mars 1995, relative à la mise en œuvre des programmes culturels adressés aux personnes placées sous main de justice,
  - 3 mai 2012, relative à la mise en œuvre de projets culturels destinés aux personnes placées sous-main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire.
3. la convention cadre entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la direction de l'administration pénitentiaire du 30 juillet 2003.

Considérant les orientations stratégiques impulsées par l'administration pénitentiaire, notamment celles relatives à la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, au code de procédure pénale (art. 721-1), aux règles pénitentiaires européennes (essentiellement les règles 8, 25-1, 27, 28, 29 et 103.4).

Considérant la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui prévoit dans son article 140 que « *l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté (...)* ».

Considérant la politique de démocratisation culturelle portée par le ministère de la Culture et de la Communication et la mise en œuvre d'actions en matière de formation initiale et continue de l'ensemble des acteurs mobilisés sur le développement de cette politique.

Considérant que l'École nationale d'administration pénitentiaire a vocation à former l'ensemble des personnels pénitentiaires (personnel de surveillance, personnel d'insertion et de probation, personnel de direction, personnel administratif et technique), ainsi que d'autres partenaires du milieu carcéral (enseignants, personnels médicaux, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, auditeurs étrangers...).

Considérant le champ d'action national de l'École nationale d'administration pénitentiaire, ainsi que son inscription dans le territoire régional.

Considérant les actions mises en œuvre dans le cadre des précédentes conventions pluriannuelles d'objectifs (2007-2009, 2011-2014).

Les deux parties concluent pour les cinq prochaines années 2016/2021, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

## **Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de formaliser les liens et de mutualiser les ressources entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'École nationale d'administration pénitentiaire (Énap) en vue de définir les engagements réciproques.

**1.1** Rendre effectif le droit à la culture pour tous les citoyens, notamment les personnels pénitentiaires et les personnes détenues.

**1.2** Promouvoir l'importance de la culture auprès de l'ensemble des personnels pénitentiaires, en général, et en milieu carcéral en particulier, notamment dans un objectif d'insertion et de prévention de la récidive des personnes placées sous main de justice.

**1.3** Favoriser l'accès des élèves, stagiaires et personnels de l'école à l'offre culturelle, notamment de proximité, et à des pratiques artistiques conformément au protocole d'accord entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la justice du 30 mars 2009 : « *dans un souci de démocratisation culturelle [...] les personnels du ministère de la justice ont vocation à être aussi destinataires des actions culturelles et artistiques engagées dans le cadre de ce protocole* ».

**1.4** Contribuer à la professionnalisation des acteurs de l'administration pénitentiaire dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques artistiques et culturelles dans les établissements pénitentiaires dans le respect des principes de fonctionnement posés par le protocole Culture/Justice du 15 janvier 1990, et renforcés par celui du 30 mars 2009, à savoir :

- dans le cadre d'un projet d'établissement, développer, renforcer et pérenniser des offres adaptées et de qualité,

- favoriser et structurer les partenariats entre les acteurs de la culture, de la médiation culturelle et de la justice,
- développer des formations pour les acteurs impliqués dans ces dispositifs,
- sensibiliser et associer les collectivités territoriales à ces actions.

**1.5** Concevoir et mettre en œuvre conjointement des modules de formation aux thématiques culturelles dans le cadre de la formation initiale et continue à destination de l'ensemble des filières pénitentiaires.

## **Article 2 : ENGAGEMENTS DE L'ÉNAP**

L'ensemble des départements de l'Énap s'engage à contribuer dans leurs champs de compétences respectifs à la réalisation de la politique culturelle de l'école.

Pour ce faire, et travailler en cohérence et en toute transversalité, chaque département est représenté au sein du groupe culture par une personne qui a qualité pour parler et décider au nom de celui-ci. Le groupe culture se réunit au minimum une fois par trimestre et se décline en sous-groupe de travail.

Les résidences d'artistes sont un outil à part entière, qui permettent de contribuer à cette dynamique de transversalité et d'atteindre les objectifs ci-après.

### **2.1 Renforcer la place de la culture dans les contenus pédagogiques des formations**

#### Formation initiale :

La direction de la formation pérennise et développe les actions de formation relatives à la culture (modules : activités culturelles, partenariats de l'administration pénitentiaire, interculturalité, démarche de projet...).

Les enseignements théoriques seront complétés par des rencontres sensibles avec les artistes et les œuvres (exemple : résidence d'artistes au sein de l'École) et, le cas échéant, d'activités de pratiques artistiques et culturelles.

#### Formation continue :

Le groupe culture a la charge d'organiser, en coopération avec l'unité chargée de la formation continue, une formation annuelle : « Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire ».

Il s'agit d'une formation opérationnelle à destination des acteurs de terrain et agents chargés de mettre en œuvre des projets culturels au sein de l'administration pénitentiaire. Le thème est fixé en fonction de leurs besoins et des orientations de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Culture et de la Communication.

### **2.2 Développer une politique culturelle dans la vie de l'école**

Outre la direction de la formation, d'autres services de l'Énap, notamment la médiathèque et l'unité en charge de la culture, complètent l'approche formative.

### **2.2.1 Par une démarche culturelle et artistique**

Cette politique culturelle s'appuie sur la construction d'une programmation régulière et événementielle, en lien avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Les actions culturelles :

- permettent, par leur variété, une multiplicité de regards et d'expériences ouvrant la réflexion des élèves sur leur identité, leurs pratiques professionnelles, la prise en charge des personnes placées sous main de justice ;
- servent à transmettre des valeurs et comportements professionnels essentiels à la socialisation professionnelle des élèves et à leur équilibre (solidarité, prise en compte de la diversité, esprit civique, laïcité, citoyenneté, prise de risque, confiance en soi, hygiène de vie...) ;
- encouragent la responsabilisation et l'implication des élèves autour de montage de projets artistiques et culturels ;
- favorisent la rencontre et l'échange entre les différents publics de l'école et ses partenaires pour créer des moments privilégiés de découverte d'autres pratiques et de lieux culturels.

### **2.2.2 Par la valorisation et la communication sur les ressources de la médiathèque Gabriel Tarde**

La médiathèque Gabriel Tarde a vocation à être un lieu de ressources documentaires contemporaines et historiques pour les élèves en formation mais également pour l'ensemble des personnels pénitentiaires et chercheurs extérieurs. Pour cela, elle propose un pôle de productions culturelles et un espace pédagogique sur la mémoire pénitentiaire, ainsi que des animations, des expositions, des outils de communication et de numérisation et la mise en ligne de ressources.

Un pôle de productions culturelles dont les objectifs sont de :

- collecter, conserver et valoriser les documents et objets créés par les personnes détenues dans le cadre d'ateliers ;
- permettre aux élèves et stagiaires en formation de découvrir des projets culturels variés et aboutis, réalisés en milieu pénitentiaire, sous réserve du respect du droit d'auteur ;
- mettre à disposition et communiquer auprès de tous les acteurs culturels qui interviennent en milieu carcéral ces documents et plus largement ;
- protéger le patrimoine et la mémoire des actions réalisées par les acteurs pénitentiaires.

Un espace pédagogique sur la mémoire pénitentiaire dont les objectifs sont de :

- conserver, enrichir et valoriser dans un espace approprié, le patrimoine culturel pénitentiaire de l'Énap ainsi que sa mémoire ;
- permettre aux élèves de s'approprier, à travers des objets et documents, en complément des enseignements d'histoire, les grandes évolutions de leurs métiers et des pratiques professionnelles qui les caractérisent ;



- donner la possibilité à un public plus large de découvrir, en un lieu unique, des collections provenant d'établissements pénitentiaires et d'appréhender l'histoire de l'institution pénitentiaire depuis le 19<sup>e</sup> siècle.

### **Article 3 : ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication apporte son soutien sous les formes suivantes :

#### **3.1 Sensibilisation et formation des personnels pénitentiaires à la problématique culturelle**

Le secrétariat général s'engage à apporter son appui à l'École nationale d'administration pénitentiaire, dans le travail d'élaboration des contenus de formation relatifs à la culture, en partenariat avec les directions générales, les établissements publics concernés et les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication.

Le secrétariat général ainsi que les directions générales et régionales du ministère de la Culture et de la Communication apporteront leur expertise sur la connaissance des acteurs amenés à participer aux différents modules de formation et à la mise en œuvre des programmations culturelles. Ils favoriseront le lien avec le réseau des institutions culturelles.

#### **3.2 Sensibilisation du milieu culturel à la problématique pénitentiaire**

Dans un souci de création de références et d'une culture commune entre les différents partenaires concernés par la mise en œuvre de la politique Culture/Justice et afin de familiariser les intervenants culturels à la problématique pénitentiaire et à ses spécificités, le secrétariat général propose, en lien avec l'École nationale d'administration pénitentiaire, des journées de rencontres/formations pour l'ensemble des professionnels impliqués.

De manière complémentaire, et dans le cadre de la déclinaison en régions de la politique partenariale Culture/Justice, il encourage, en lien avec l'École nationale d'administration pénitentiaire, l'organisation de formations croisées organisées par les directions interrégionales des services pénitentiaires, les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités territoriales.

#### **3.3 Mutualisation des ressources**

Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication informe de manière régulière l'École nationale d'administration pénitentiaire sur la tenue de manifestations nationales lancées et/ou soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication (Printemps des poètes, A vous de lire, Fête de la musique, Journées Européennes du Patrimoine, Mois du film documentaire...).

Il inscrit la médiathèque Gabriel Tarde de l'École nationale d'administration pénitentiaire, dans ses listes de diffusion des publications du ministère de la Culture et de la Communication.

La médiathèque de l'École nationale d'administration pénitentiaire a accès au catalogue de productions audiovisuelles « Images de la culture » du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) pour enrichir à la fois son fonds audiovisuel et le contenu thématique de ses formations.

Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication s'assure également que les thèses et/ou mémoires d'étudiants ayant pour objet la problématique culturelle auprès des personnes placées sous main de justice, portés à sa connaissance, fassent l'objet d'un versement à la médiathèque de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

### **3.4 Études**

Le département des études, de l'évaluation et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture et de la Communication peut être sollicité pour apporter son expertise notamment dans le cadre d'études relatives aux pratiques culturelles des personnels formés ou en poste à l'École nationale d'administration pénitentiaire.

### **3.5 Ouverture à l'échelon européen et international**

Dans le cadre d'une ouverture de la problématique Culture/Justice à l'international, le ministère de la Culture et de la Communication et l'École nationale d'administration pénitentiaire mutualiseront les réseaux d'écoles et d'institutions étrangères avec lesquels ils ont noué des partenariats.

## **Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION ET MODALITES D'EVALUATION**

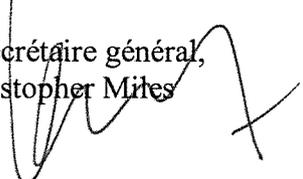
La présente convention pluriannuelle d'objectifs est conclue pour une durée de cinq ans. Les parties signataires s'engagent à la respecter jusqu'à la signature de la prochaine convention.

Outre des points d'étapes réguliers, la mise en œuvre de cette convention est évaluée annuellement, conjointement par le secrétariat général du ministère de la culture et de la communication et l'École nationale d'administration pénitentiaire.

Fait à Agen, le ...

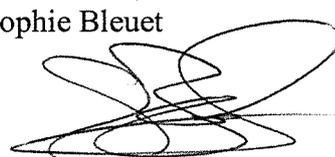
Pour le ministère de la Culture  
et de la Communication,

le secrétaire général,  
Christopher Mirès



Pour l'École nationale  
d'administration pénitentiaire,

la directrice,  
Sophie Bleuet



## « La prison masquée », table ronde.

Arnaud Théval / document de travail

[arnaudtheval@orange.fr](mailto:arnaudtheval@orange.fr)

T. : 06 81 62 32 58

pour en savoir +

<https://www.arnaudtheval.com>

<https://dedans-dehors.fr>

26 octobre 2021

### Table ronde du 24 novembre à la Cité des Arts, Chambéry.

Arnaud Théval, artiste (concepteur et modérateur) et un ensemble d'intervenants (art, justice et santé) réfléchissent sur la place de la prison dans la cité grâce à ses représentations agitées par l'art. Deux temps de discussions interrogeront les effets des présences artistiques en prison et comment chacun dans son rôle tente malgré tout de tomber le masque. Mais franchement ... ces présences artistiques fabriquent-elles des illusions ou construisent-elles des possibilités d'inventer d'autres relations dans le dispositif pénitentiaire ?

#### Temps 1

##### **De l'art pour travailler les relations dans la prison ?**

Avec David Cauvin (surveillant formateur), Christophe Galleron (artiste), Franck Lamoline (Directeur MA Chambéry), Marie-Christine Bourianne (enseignante ULE), Céline Saint-Martin (directrice Scène Oblique)

**Cette première table ronde travaillera les liens entre art, relation et formation (médiation par l'art ? Quels enjeux)**

- 1. Le masque de l'art ou l'art de masquer et/ou dévoiler/apprendre/se connaître  
Qui de l'artiste ou de l'administration masque le mieux la prison et ses réalités ?**

#### Temps 2

##### **De l'art pour travailler nos relations à la prison ?**

Avec Florence Boulet (directrice du CD d'Aiton), Mme Grenet (juge d'application des peines), Salima Djenane (cadre de santé), Adeline Guichon (Cpip référente art plastiques), la surveillante de Chambéry.

**Cette seconde table ronde travaillera la question de l'expérience de l'art pour penser autrement la prison dans ses représentations et ses attendus.**

- 2. De l'art à la pandémie, que nous signale l'omniprésence des masques ?  
Qui de l'expression ou de la protection l'emporte dans notre société de la maîtrise ?**

#### Temps 3

**Sous forme de conclusion les étudiant.es de l'ARO Lyon 2 présentent leurs recherches à partir de l'axe : « De l'art pour questionner nos représentations de la prison ? »**

Avec Solène Desurmont, Clara Pontello, Theresa Piening et Oscar Mijangos



**NOTE DE PRÉSENTATION**  
**Atelier de Recherche et d'Observation**

*La prison et ses représentations artistiques :  
quelles organisations pour quelles contraintes ?*

Theresa Piening, Solène Desurmont, Clara Pontello et Oscar Mijangos

sous la direction de Nicolas Navarro et Arnaud Théval

dans le cadre du M1 DPACI

2021/2022



Nous avons choisi de réaliser cette recherche en mêlant trois axes :

- Sociologique : puisque le dispositif pénitencier questionne largement les mécanismes sociaux ainsi que les rapports de force entre autorités et détenus.
- Politique : puisque la prison est immensément politisée, tout en étant pilotée par des instances gouvernementales éloignées de la réalité du terrain.
- Esthétique : puisque nous analyserons concrètement des œuvres artistiques dans le but de questionner les représentations de la prison aux yeux du public.

Afin de comprendre l'image que se fait le grand public de la prison, nous compléterons nos témoignages de l'analyse d'un panel d'œuvres populaires traitant de l'univers carcéral. Celles-ci nous permettront notamment de nous faire une meilleure idée de la manière dont est représentée la prison pour un public non averti. Nous pourrions plus tard mettre ces résultats en opposition avec des avis fournis par des acteurs intimement liés à cette institution, qu'ils soient contradictoires ou non. Ces personnes, qui vivent la prison de l'intérieur, porteront un éclairage sur les avis fournis dans les médias. Nous envisageons également de questionner des associations militantes.

Puis, nous observerons le dispositif Culture-Justice et sa mise en pratique dans l'environnement pénitencier. Nous réaliserons à priori deux entretiens qui nous permettront de mieux comprendre les rouages de cette convention interministérielle.

Afin de pouvoir comparer la théorie à la pratique, nous réaliserons quelques entretiens supplémentaires avec des acteurs culturels directement liés à la vie artistique dans la prison: structures intervenantes, surveillants pénitenciers et peut-être anciens détenus.

Il est important de préciser que la majorité de nos recherches sera focalisée en Auvergne-Rhône-Alpes, même si nous n'excluons pas de nous intéresser aux autres régions. Ce choix découle naturellement des contacts et ressources qui sont à notre portée et qui sont centrés autour de la région.

Enfin, nous analyserons ces différents résultats pour répondre à la problématique de départ. Afin de guider nos recherches, voici une ébauche de plan :

- A. Quelles sont les représentations de la prison dans l'imaginaire collectif ?
  - Dans les œuvres artistiques
  - Au sein des médias
  - Une perception unique pour des réalités variées
- B. Quelle est la vision du dispositif carcéral de ceux qui participent à son fonctionnement ?
  - Un cadre : la convention Culture-Justice
  - Un système : une administration complexe pour divers acteurs
  - Les acteurs extérieurs : projets, mise en œuvre
- C. Quelles sont les conditions de production de ces images ?
  - La prison : un lieu qui interroge, source d'inspirations et de créations
  - Quelle place reste-t-il à la création dans un dispositif contraignant ?
  - Culture-prison ou culture/prison ?

Nous baserons entre autres nos recherches sur les ressources suivantes :

#### Livres

- *L'art comme expérience*, John Dewey, 2017
- *Surveiller et punir*, Michel Foucault, 1975
- *Le sens pratique*, Pierre Bourdieu, 1980
- *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Gilles Chantraine, 2004
- *Sociologie de la prison*, Philippe Combessie, 2009
- *Prison lisière*, Arnaud Théval, 2020

#### Films

- *Un triomphe*, Courcol 2021
- *Midnight Express*, Alan Parker

#### Théâtre

- *Intra Muros*, Texte et mise en scène Alexis Michalik, création 2017

#### Divers

- Le protocole Culture-Justice
- Cahier d'étude n°49 mené par le Ministère de la Justice portant sur la représentation des français sur la prison

En rencontrant notre référent Arnaud Théval le 27 octobre nous avons présenté puis interrogé notre point de vue sur le sujet, parlé des angles possibles de recherche. Il nous a également donné des contacts en nous expliquant leur rôle dans le système carcéral.

Comme nous aimerions faire des interviews avec Nicolas Merle (chef de bureau interministériel à la Délégation TTDC), Anne-Claire Landrieu (chargée de l'action culturelle Énap), Floriane Mercier (Conseillère action culturelle et territoriale, Ministère de la Culture) et Bernard Bolze (fondateur de l'OIP, cofondateur 'prison insider'), fin d'octobre, nous les avons contactés par courrier pour fixer un date de rendez-vous au plus vite. Nous allons échanger également avec Clémence Bailly le 15 octobre, ce qui nous donnera un premier aperçu sur l'administration pénitentiaire régionale, directrice interrégionale des services pénitentiaire.

Nous aimerions avoir achevé nos recherches théoriques le 25 octobre. Le 27 octobre nous mettrons en commun ces recherches afin de préparer le rendez-vous prévu avec Arnaud Théval le 28 octobre. A la suite de cette réunion, nous avons prévu de faire une visite de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas. Après les vacances de novembre, un plan de rédaction sera élaboré. Nous préparerons également une présentation de nos travaux en cours pour la conférence "La prison masquée" prévue à Chambéry le 24 novembre.

Entre le 25 et le 27 novembre nous allons intégrer nos dernières réflexions et continuer la rédaction finale jusqu'au 31 novembre.

## ***Sujet 2***

### ***La prison et ses représentations artistiques : quelles organisations pour quelles contraintes ?***

Depuis une vingtaine d'années, à la faveur de la convention interministérielle Culture-Justice, les artistes investissent les prisons françaises. La plupart des actions sont conçues comme des interventions qui sous la forme d'ateliers de pratiques artistiques invitent les personnes détenues à découvrir, pratiquer et s'exprimer par les langues de la création (art plastiques et visuels, théâtre, écriture, danse etc.). Ces ateliers font émerger des créations issues de l'imaginaire des détenus, qui tous et toutes rêvent de liberté et d'évasion, faisant de la prison le sujet de leurs créations (la plupart du temps). Les artistes quant à eux produisent des œuvres n'ayant de cesse que de dénoncer la prison et sa monstruosité.

Sur un autre registre, si la presse locale conserve le monopole d'une production de masse d'une imagerie violente et stéréotypée de la prison, les associations militantes produisent elles-aussi une typologie de représentations dénonçant les conditions d'enfermements des « prisonniers ». Quant à l'institution pénitentiaire, elle produit une image hésitante entre l'affichage d'une administration humaine réinsérant mais de plus en plus sécuritaire. Les syndicats produisent une imagerie militante axées sur les conditions difficiles (de pire en pire) de l'exercice du métier de surveillants et donc de la sécurité.

L'émergence d'un paysage d'images à la fois poétique, imaginaire et engagé ouvert par les artistes est-il propice à la connaissance de la prison ou à son enfermement dans sa caricature même ? La production d'images de l'art est-elle un moyen de mieux faire connaître la prison ou inversement de l'assigner à son image, rendant ainsi à l'institution son aura d'administration inquiétante et ténébreuse ? Et surtout quelles sont les conditions de production de ces images ? Quels systèmes de contraintes, au sein de l'institution pénitentiaire et ailleurs, cadrent les actions réalisées au cœur des prisons ?

Cet atelier de recherche et d'observation peut prendre appui sur plusieurs prisons de la région Auvergne Rhône Alpes afin de documenter les images de l'art présentes dans les murs et d'enquêter auprès des acteurs qui engagent des projets dans les prisons.

#### Ressources :

John Dewey « L'art comme expérience »

Michel Foucault « Surveiller et punir »

« L'impossible photographie » Musée Carnavalet (catalogue)

#### Liens :

Direction interrégionale des services pénitentiaire de Lyon

Direction régionales des affaires culturels - Aura

École nationale d'administration pénitentiaire